



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	4
<u>PARTIE 1 : LES FAITS MARQUANTS 2019.....</u>	<u>5</u>
VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
<i>Création des commissions de délégation de service public et de contrôle financier</i>	<i>6</i>
<i>Extension du périmètre et modification statutaire.....</i>	<i>6</i>
<i>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.....</i>	<i>6</i>
<i>Loi de finances 2020</i>	<i>7</i>
<i>Loi de lutte contre le gaspillage et économie circulaire.....</i>	<i>7</i>
PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS	9
<i>Composteurs.....</i>	<i>9</i>
<i>Distribution gratuite de compost.....</i>	<i>9</i>
<i>Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</i>	<i>9</i>
<i>Charte Départementale pour des manifestations éco-responsables.....</i>	<i>9</i>
VALORISATION MATIÈRES.....	9
<i>Collecte sélective</i>	<i>9</i>
<i>Déchèteries.....</i>	<i>11</i>
TRAITEMENT.....	12
<i>Collecte gratuite de l'amiante pour les particuliers.....</i>	<i>12</i>
<i>Fermeture de la plateforme de Rémuzat.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet d'une unité de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	<i>12</i>
<u>PARTIE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYPP.....</u>	<u>13</u>
LE TERRITOIRE.....	14
LES INSTANCES DU SYPP	17
COMITÉ SYNDICAL.....	17
BUREAU EXÉCUTIF	18
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	20
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.....	20
COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER.....	21
COMMISSION DE CONSULTATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	21
LES COMPÉTENCES.....	22
LES SERVICES	23
<u>PARTIE 3 : LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2019.....</u>	<u>24</u>
RÉSUMÉ.....	25
PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	26
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION	26
DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST.....	28
DISTRIBUTION COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	28
RÉEMPLOI.....	29
RESSOURCERIES	29
VALORISATION MATIÈRES.....	30
PLATEFORME DE COMPOSTAGE	30
COLLECTE SPÉCIFIQUE DES CARTONS.....	30
COLLECTE SÉLÈCTIVE	31
<i>Organisation du tri des déchets.....</i>	<i>31</i>
<i>Bilan des tonnages collectés.....</i>	<i>32</i>

<i>Caractérisations</i>	35
<i>Les refus de tri</i>	35
<i>Le devenir des déchets recyclés</i>	37
DÉCHÈTERIES	38
<i>Liste des déchèteries du territoire</i>	38
<i>Bilan des tonnages 2019 en déchèteries</i>	39
<i>Ratio</i>	42
<i>Filières de valorisation</i>	43
CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX (CTM)	46
TRAITEMENT	47
AMIANTE.....	47
NON RECYCLABLES ISSUS DES DÉCHÈTERIES.....	48
ORDURES MÉNAGÈRES	48
<i>Bilans tonnages 2019</i>	48
<i>Ratio</i>	49
<i>L'enfouissement des déchets</i>	50
ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION	51
<u>PARTIE 4 : LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	<u>52</u>
LES RÉSULTATS FINANCIERS 2019	53
ÉVOLUTION DU BUDGET GLOBAL	54
DÉTAILS DU BUDGET PAR PRESTATION	55
FONCTIONNEMENT	55
INVESTISSEMENT	56
L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT LIÉS A L'ENFOUISSEMENT	58
<u>ANNEXE 1 : ANALYSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR DÉCHÈTERIES ET PAR EPCI</u>	<u>59</u>
MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	60
DROME SUD PROVENCE	622
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN	644
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	66
ARDÈCHE RHÔNE COIRON	688
DIEULEFIT BOURDEAUX	700
RATIO DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIES PAR EPCI (EN KG/HAB/AN)	72

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Nos projets avancent et aboutissent grâce à l'effort de tous!

L'année 2019 a été marquée par l'aboutissement de nombreux projets pour notre territoire et nous pouvons nous en féliciter.

Je tiens tout d'abord à remercier les élus et agents des Communautés de Communes Ardèche Rhône Coiron et des Baronnie en Drôme Provençale qui ont œuvré et validé leur adhésion à notre Syndicat sur cette année 2019.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2020, le territoire du Syndicat représentera 171 communes pour 208 060 habitants. Un développement favorable à la mutualisation des outils, des actions et des finances de notre territoire.

Il est primordial pour moi de vous rappeler ici, qu'outre notre compétence générale en matière de valorisation et traitement des déchets, l'objectif principal du Syndicat reste et doit rester la réduction à la source des quantités de déchets produits sur le territoire.

Vous pourrez constater à travers ce rapport que les résultats 2019 sont encourageants en ce sens mais il nous faudra aller encore plus loin. C'est pourquoi l'année 2020 sera consacrée à la finalisation d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers. Une large concertation sera lancée auprès des associations, des partenaires et des usagers afin de définir des actions communes et partagées.

En parallèle, nous nous devons de répondre aux évolutions réglementaires en réduisant la part des déchets enfouis et en augmentant le taux de valorisation.

Dans cette optique et sur cette année 2019, le SYPP a mis en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire.

Deux projets d'envergure sont également entrés en phase opérationnelle en cette fin d'année 2019 à travers le lancement de deux délégations de service public pour :

- la création et l'exploitation d'une unité de valorisation des déchets ménagers,
- l'extension, la modernisation et l'exploitation d'un centre de tri mutualisé avec nos confrères du SYTRAD et du SICTOBA.

Ceux-ci nous permettront sans aucun doute d'améliorer le taux de valorisation de nos déchets et de pérenniser nos coûts à long terme.

Je vous invite donc à prendre connaissance de l'ensemble de nos actions à travers ce rapport annuel 2019 et je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Jean Frédéric FABERT
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Frédéric Fabert', written over a horizontal line.

A conceptual image showing a green plant with three leaves growing from a white glove. The plant is positioned in the upper left quadrant, while the glove is in the lower left. A teal rectangular box is overlaid on the middle of the image, containing the text.

PARTIE 1 : LES FAITS MARQUANTS 2019

VIE INSTITUTIONNELLE

Création des commissions de délégation de service public et de contrôle financier

Par délibération du 08 février 2019, le Syndicat des Portes de Provence a créé, dans le cadre des projets 2019, une commission de délégation de service public ainsi qu'une commission de contrôle financier conformément à la réglementation en vigueur.

Extension du périmètre et modification statutaire

Par délibération du 17 juillet 2019, le Comité Syndical du SYPP a validé les demandes d'adhésion de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et des Baronnies en Drôme Provençale portant extension du périmètre d'intervention du SYPP. Cette décision a été confirmée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2020.

Le territoire sera ainsi composé de 171 communes pour 208 060 habitants.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Dans la continuité de l'année 2018, le Syndicat des Portes de Provence a participé activement aux commissions d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne Rhône-Alpes.

En décembre 2018, la Région a soumis à consultation publique le projet de Plan définitif. Le SYPP a déposé un avis favorable avec réserves dans le cadre de l'enquête publique.

Par délibération du 19 décembre 2019, la Région Auvergne Rhône-Alpes a ratifié le PRPGD dans sa version définitive.

Celui-ci est donc applicable à compter de cette date et est constitué des parties suivantes :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport ;
- une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets aux termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents, dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixée par le plan ;
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, le PRAEC.

Le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'intéresse à une quantité de déchets de l'ordre de 33 Mt, dont :

- 25 Mt de déchets issus des chantiers du BTP
- 1 Mt de déchets dangereux (DD),
- 7,2 Mt de déchets non dangereux dont 3,8 Mt de déchets ménagers et assimilés (DMA), 3,2 Mt de déchets des activités économiques (DAE) gérés de manière distincte et 0,15 Mt de déchets des collectivités.

Les objectifs fixés par le plan à l'horizon 2031 sont comparés à un scénario tendanciel qui correspondrait à une évolution positive du fait de l'augmentation de population et de l'absence d'un déploiement d'actions nouvelles.

Ils sont présentés ci-dessous en fonction des principaux thèmes.

➤ Réduction de la production :

- 3,8 Mt de DMA en 2031 soit -50 kg/hab/an par rapport à 2015 (tendanciel 4,2 Mt avec l'augmentation de population) ;
- 3,1 Mt de DAE en 2031 (tendanciel 3,7 Mt) ;
- 17,9 Mt de déchets inertes en 2031 (tendanciel 19,7 Mt) et 2,1 Mt de déchets non dangereux du BTP ;
- 1 Mt de DD en 2031, -10% de déchets dangereux diffus et +13% de VHU (véhicules hors d'usage) par rapport à 2031.

➤ Valorisation matière :

- taux de 65% en 2025 puis 70% en 2031 pour les déchets non dangereux ;
- maintien du taux de valorisation (78%) mais une augmentation de la part du recyclage de 32% en 2016 à 42% en 2031 pour les déchets inertes.

➤ Installations de stockages

- réduction du taux d'enfouissement des déchets de 24% à 10% par rapport à 2010 ;
- réduction des tonnages enfouis de 50% à l'horizon 2031.

Les projets en cours au Syndicat des Portes de Provence, le développement de ses actions ainsi que les orientations de ses adhérents correspondent aux objectifs du plan et visent à l'atteinte de ceux-ci malgré une projection du plan à l'horizon 2031 jugée ambitieuse par de nombreux acteurs.

Loi de finances 2020

En fin d'année 2019, l'État a validé le plan de finances 2020 faisant apparaître un maintien de la trajectoire pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) prévue dans le cadre de la loi de finances 2018. Cette décision aura donc un impact fort sur les finances du SYPP à compter de 2021.

Loi de lutte contre le gaspillage et économie circulaire

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, voté en décembre 2019, se décline en 4 orientations :

- ✓ stopper le gaspillage pour préserver nos ressources ;
- ✓ mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production ;

- ✓ informer pour mieux consommer ;
- ✓ améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages.

Cette loi reprend en majeure partie des mesures prises en 2018 dans le cadre de la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) qui se décline en 50 mesures réparties en 4 thèmes :

- ✓ mieux produire ;
- ✓ mieux consommer ;
- ✓ mieux gérer nos déchets ;
- ✓ mobiliser tous les acteurs.

Parmi les mesures issues de la loi pour la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, nous pouvons noter les principales mesures concernant les déchets :

- ✓ réduire les DMA de 15% et les DAE de 5% en 2030 par rapport à 2010 ;
- ✓ la mise en œuvre des REP Jouets, Articles de Bricolage et Jardins, Sports et Loisirs est reportée à 2022 ;
- ✓ les biodéchets des professionnels peuvent être pris en charge par une collectivité même si elle n'a pas mis en place de collecte pour les ménages (s'ils sont assimilables à ceux des ménages) ;
- ✓ déchets d'amiante : l'État établit une feuille de route ;
- ✓ nombreuses mesures en faveur de la prévention et du réemploi ;
- ✓ création d'une REP BTP et possibilité de sortie du statut de déchets selon certains cas ;
- ✓ maintien d'une possible consigne sur les emballages ménagers à compter de 2023 après un bilan sur les résultats de l'extension des consignes de tri.

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Composteurs

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a fourni, à prix réduit, 896 composteurs individuels aux usagers.

Distribution gratuite de compost

Le Syndicat des Portes de Provence a distribué, gratuitement sur les déchèteries, 600 m³ de compost issu de déchets verts et conforme à une utilisation en agriculture biologique en partenariat avec la société ALCYON.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Sur l'année 2019, le Syndicat a démarré la rédaction d'un plan local de prévention des déchets à l'échelle du territoire. Ce plan, dont le travail de concertation verra le jour sur l'année 2020, a pour objectif de fixer les actions prioritaires du Syndicat pour la période 2021 - 2026 en matière de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Charte Départementale pour des manifestations éco-responsables

Le 17 octobre 2019, les Présidents de l'association des Maires de la Drôme, du SYPP et du SYTRAD ont signé une charte départementale d'engagement visant à mettre en œuvre des actions éco-responsables lors des différents événements qui auront lieu dans les communes, EPCI et Syndicats du département de la Drôme.

Cette charte est composée de quatre articles (détaillés dans le rapport ci-après) comprenant vingt-six actions en faveur de la réduction des déchets.

VALORISATION MATIÈRES

Collecte sélective

Ambassadeurs du tri et extension des consignes de tri

Au 01 janvier 2018, le Syndicat des Portes de Provence a signé un contrat unique CITEO dit Contrat pour l'Action et la Performance. Ce contrat permet la mutualisation des moyens, l'optimisation des recettes et la gestion intégrale des contrats de revente matières.

Suite à cette signature, le Syndicat a lancé en partenariat avec les EPCI un diagnostic complet sur la collecte et la gestion des emballages ménagers avec un objectif d'intégrer l'extension des consignes de tri sur le territoire.

Une fois le diagnostic réalisé, le Syndicat a déposé auprès de Citeo en juillet 2018 une candidature pour la mise en place de l'extension des consignes de tri au 01 janvier 2019, l'optimisation et l'harmonisation des collectes pour améliorer les performances de tri et la mise en place d'un service de collecte des papiers graphiques pour les administrations.

Pour ce faire, le Syndicat a été désigné par les EPCI comme porteur du projet global incluant la partie collective.

Le 31 octobre 2018, CITEO a désigné le Syndicat des Portes de Provence comme lauréat de l'appel à projet.

De ce fait, l'extension des consignes de tri, l'optimisation des collectes ainsi que la mise en place de la collecte des papiers graphiques ont été mises en œuvre au 1^{er} janvier 2019 et tout au long de l'année.

Le Syndicat, en collaboration directe avec les EPCI, a ainsi produit et distribué des outils mutualisés et harmonisés à l'échelle du territoire du SYPP :

- 20 000 sacs de tri,
- 58 000 mémos tri,
- 10 000 autocollants « Stop Pub »,
- 21 bâches de communication,
- L'ensemble de la signalétique nécessaire sur les conteneurs de collecte,
- Une vidéo spécifique,
- Une campagne publicitaire,
- Un reportage télé,
- Un ensemble d'actions via la presse, les médias et les réseaux sociaux.

Afin que les usagers puissent intégrer le nouveau geste de tri, le Syndicat a déployé huit Ambassadeurs du tri à temps plein sur deux mois pour une opération de porte à porte.

10 074 usagers ont été sensibilisés en porte à porte et 172 élus et agents des EPCI et Mairies ont été formés.

L'année 2020 sera donc consacrée d'une part à la pérennisation de cette action et d'autre part à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur les deux nouveaux territoires que sont les Communautés de Communes Ardèche Rhône Coiron et les Baronnies en Drôme Provençale.

Évolution des prix de rachat des matières

L'année 2019 a été marquée (de même que l'année 2018) par la chute importante des prix de revente des matières de type papiers issus du tri sélectif. Cette tendance à la baisse est perçue comme durable dans le temps et sera probablement toujours présente dans les années à venir ce qui implique une perte de recette non négligeable pour les collectivités.

Centre de tri – lancement d'une Délégation de Service Public en mutualisation avec le SYTRAD et le SICTOBA

Dans le cadre de la fonction de tri des déchets issus des Départements de la Drôme et de l'Ardèche, le SYPP ainsi que le SYTRAD ont décidé en 2018 et 2019 de mener une étude technique et financière sur un projet commun de modernisation et d'exploitation d'un centre de tri.

A la suite de cette étude, le SYPP, le SYTRAD et le SICTOBA ont décidé de lancer une délégation de service public en commun pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-Lès-Valence.

La délégation de service public sera ainsi attribuée en 2020 pour la réalisation d'un centre de tri dernière génération et unique dans son fonctionnement puisqu'il sera piloté par trois Syndicats et permettra de trier tous les différents flux de collecte produits sur les territoires.

Déchèteries

Réalisation d'un livret déchèteries pour les usagers

Afin d'accompagner les usagers au changement et à l'amélioration du tri dans les dix-huit (18) déchèteries du territoire, le Syndicat des Portes de Provence a réalisé en interne un livret déchèterie explicitant à la fois la nécessité de réduire la quantité de déchets produits, l'amélioration du tri dans les déchèteries en fonction des bennes présentes et le devenir des déchets valorisés.

Ce livret est disponible sur le site internet et sera distribué par un ambassadeur du tri sur l'année 2020 directement dans les déchèteries de notre territoire.



Etude sur la gestion optimisée et locale des déchets verts et du bois

Dans un objectif d'économie circulaire, le Syndicat souhaite développer des filières de valorisation sur son territoire.

Les déchets verts et le bois sont apparus comme les principaux déchets permettant à la fois de développer des filières locales, de satisfaire à un besoin agricole et professionnel et de désengorger les déchèteries pour mettre en œuvre de nouvelles filières.

Sur cet état de fait, le Syndicat a lancé une consultation en septembre 2019 pour la réalisation d'une étude spécifique.

Le bureau d'étude Naldéo a été sélectionné pour mener à bien celle-ci. Le rapport final devra être fourni au SYPP pour fin avril 2020.

TRAITEMENT

Collecte gratuite de l'amiante pour les particuliers

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a collecté 55 tonnes d'amiante liée dans le cadre des collectes ponctuelles pour les particuliers organisées par le Syndicat.

Fermeture de la plateforme de Rémuzat

Par délibération du 04 octobre 2019, le Syndicat a acté la fin de l'exploitation de la plateforme de compostage de Rémuzat. Le rendement ainsi que la qualité des entrants (et par conséquence du compost) ont été jugés trop peu satisfaisant. Le site fera ainsi l'objet, dans les années à venir, de réflexions quant à son devenir.

Projet d'une unité de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2016, le Syndicat des Portes de Provence étudie, par le biais d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les différents scénarios permettant la valorisation des déchets enfouis aujourd'hui. Suite à la finalisation du Plan Régional, le Syndicat a lancé en fin d'année 2019 une consultation sous forme de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement des déchets ménagers résiduels et des encombrants de déchèteries.

La consultation ainsi lancée va perdurer jusqu'au premier trimestre 2020.

The image features two incandescent light bulbs hanging from thin wires against a background of a bright, cloudy sky. The bulbs are unlit and have a warm, yellowish-green tint. A dark teal rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing white text. The text is centered within the box and reads "PARTIE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYPP".

**PARTIE 2 : PRÉSENTATION
GÉNÉRALE DU SYPP**

LE TERRITOIRE

Le Syndicat des Portes de Provence est un syndicat mixte créé par arrêté préfectoral du Préfet de la Drôme en date du 4 mars 2004. Le SYPP est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, ainsi que pour des opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, et pour toute opération ayant pour objet la valorisation matière ou énergétique.

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence regroupe sept (7) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Sud Drôme, Sud Ardèche et Nord Vaucluse, soit 108 communes et 175 358 habitants.

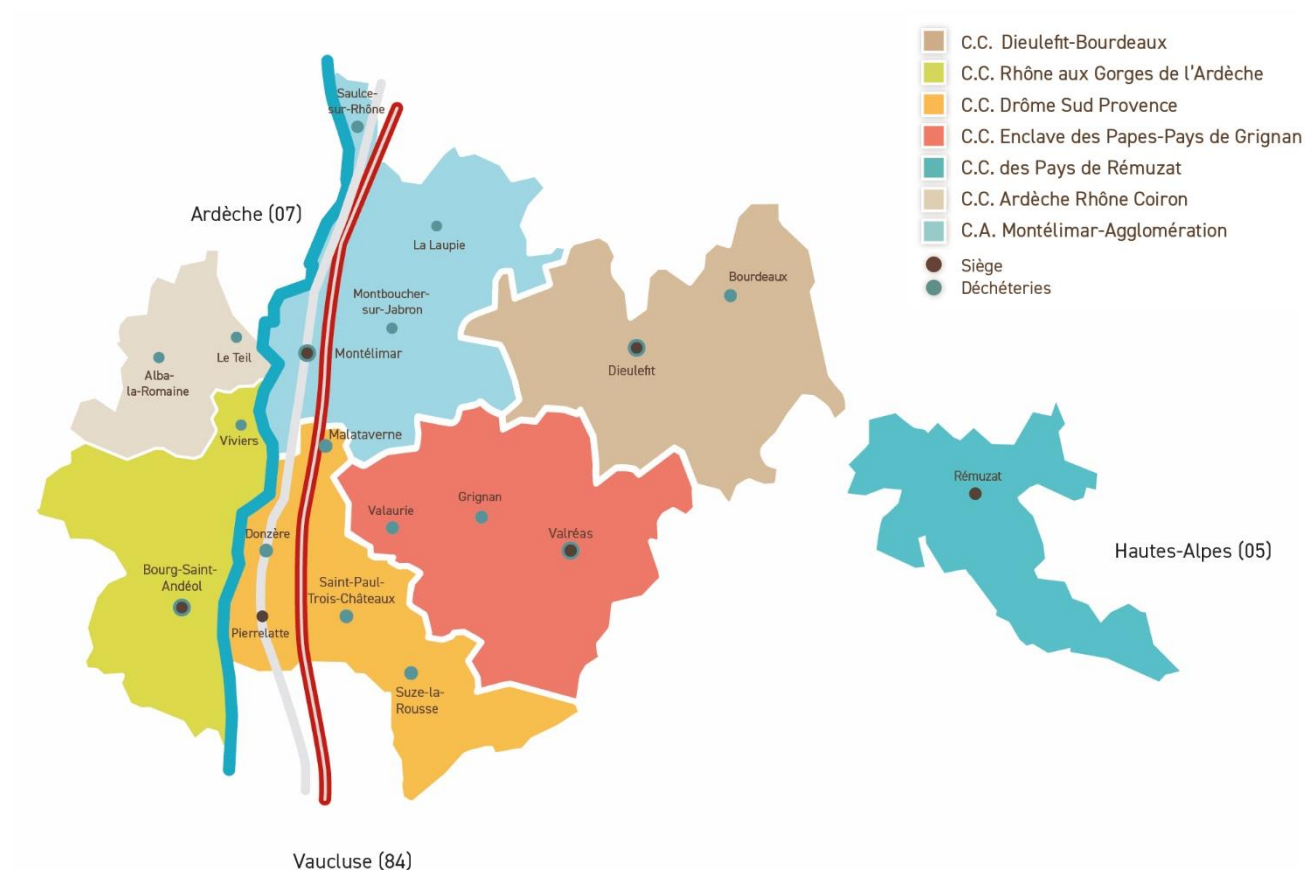










Figure 1 : Carte du territoire 2019

En 2019, les EPCI adhérentes au Syndicat des Portes de Provence se répartissent comme suit :

EPCI	Nombre de communes	Nombre d'habitants (population applicable au 1 ^{er} janvier 2019 source INSEE)
	26	66 778
	14	43 196
	19	23 598
	9	19 389
	5	11 700

	21	9 715
	14	982
TOTAL		
	108	175 358

LES INSTANCES DU SYPP

Comité Syndical

Le Syndicat des Portes de Provence est administré par un Comité Syndical, composé de vingt cinq (25) délégués élus par les collectivités membres. Le Comité Syndical se réunit au moins trois fois par an. Il a pour mission de définir la politique du Syndicat, et exerce les fonctions suivantes :

- Examen des comptes rendus d'activité et des financements annuels ;
- Définition et vote des programmes annuels d'activités ;
- Vote du budget ;
- Approbation du compte administration ;
- Détermination et création des postes à pourvoir ;
- Examen des propositions de modifications des statuts.

En 2019, le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence est composé comme suit :

Structure adhérente	Nombre de sièges	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Montélimar Agglo	6	Jean-Frédéric FABERT Yves COURBIS Ghislaine ESPOSITO Pierrette GARY Raymond BUREL Michel THIVOLLE	Jean-Bernard CHARPENEL Yves LEVEQUE Florence MERLET Louis MERLE Fermi CARRERA Valérie ARNAVON
CC Drôme Sud Provence	5	Mounir AARAB Jean-Michel AVIAS Alain FALLOT Eric FOURIE Jean-Luc LENOIR	Christian COUDERT Guy FAYOLLE Henri FONDA Jean-Louis GAUDIBERT Jean-Marc GUINET
CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	3	Jacques ORTIZ Bernard DOUTRES Patrick ADRIEN	Jean-Louis MARTIN Abel RIXTE Thierry DANIEL
CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	3	Roland RIEU Sonia ROBASTON André VERMOREL	François DE VAULX Daniel ARCHAMBAUD Thierry VERON

CC Ardèche Rhône Coiron	3	Gérard GRIFFE Gilbert PETITJEAN Alain BERNARD	Gérard CHABAL Philippe BOUNIARD Serge CAMPANA
CC Dieulefit - Bourdeaux	2	Philippe BERRARD Gérard CUER	Patrick ESPIE Frédéric JOST
CC des Baronnie en Drôme Provençale	3	Laurent HARO Thierry DAYRE Christian CORNILLAC	Claude BAS Jean MOULLET Gérard PEZ

Bureau exécutif

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres délégués, représentant l'organe exécutif du Syndicat. Celui-ci est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le comité syndical.

Le Président exécute les délibérations du comité syndical et les décisions du Bureau, il nomme le personnel, ordonne les dépenses et émet les titres de recette. Le Bureau du Syndicat est composé d'un Président, de six (6) vice-présidents et de trois (3) membres délégués.



Mounir AARAB

1^{er} Vice-Président en charge de la prospective des modes de valorisation



Jean-Frédéric FABERT

Président



Jacques ORTIZ

3^{ème} Vice-Président en charge de la prévention et réduction des déchets du territoire



Yves COURBIS

2^{ème} Vice-Président en charge du tri et de la reprise des matériaux



Roland RIEU

4^{ème} Vice-Président en charge du développement du réemploi - Recyclerie



Alain FALLOT

6^{ème} Vice-Président en charge de la participation au CSA3D et suivi des plans départementaux



Laurent HARO

5^{ème} Vice-Président en charge de la concertation et de la communication



Gérard GRIFFE

Membre délégué



Eric FOURIE

Membre délégué



Philippe BERRARD

Membre délégué

Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 18 juin 2014, de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président : Jean-Frédéric FABERT	
Mounir AARAB	Jacques ORTIZ
Yves COURBIS	Michel THIVOLLE
Bernard DOUTRES	Gérard CUER
Eric FOURIE	Pierrette GARY
Ghislaine ESPOSITO	Alain FALLOT

En application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, pour éliminer les offres non conformes à l'objet du marché, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché public.

Commission de Délégation de Service Public

La Commission de Délégation de Service Public est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 08 février 2019, de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président : Jean-Frédéric FABERT	
Mounir AARAB	Jacques ORTIZ
Yves COURBIS	Michel THIVOLLE
Bernard DOUTRES	Gérard CUER
Eric FOURIE	Pierrette GARY
Ghislaine ESPOSITO	Alain FALLOT

En application du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public est compétente pour admettre les candidatures, ouvrir les plis, examiner les candidatures et les offres et rendre un avis sur l'attribution.

Commission de Contrôle Financier

La Commission de Contrôle Financier est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 08 février 2019, de trois (3) membres titulaires.

TITULAIRES
Président : Jean-Frédéric FABERT
Mounir AARAB
Alain FALLOT
Gérard GRIFFE

En application du CGCT, la Commission de Contrôle Financier est compétente pour contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire dans le cadre des délégations de service public et des concessions.

Commission de Consultation des Services Publics Locaux

La Commission de Consultation des Services Publics Locaux est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2018, de neuf (9) élus membres du Comité Syndical et de dix (10) représentants d'associations locales nommés par le Comité Syndical.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

1. Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
2. Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
3. Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette Commission examine chaque année, sur le rapport de son Président :

1. Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales établi par le délégataire de service public ;
2. Les rapports sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales;
3. Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. Le rapport mentionné à l'article 1414-14 du Code général des Collectivités Territoriales, établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

LES COMPÉTENCES

Aux termes de ses statuts, le Syndicat des Portes de Provence est compétent en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés dans son périmètre de compétence, à savoir l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes. En revanche, la collecte de ces déchets, ainsi que la gestion du haut de quais des déchèteries relèvent de la compétence de ses membres.

Ainsi, le Syndicat est compétent pour mener toutes actions visant à valoriser et/ou traiter les déchets ménagers et assimilés. Pour ce faire, il participe à toutes actions en ce sens, et il organise et assure pour l'ensemble de ses adhérents :

- Le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- La gestion des bas de quais des déchèteries : location des contenants ; transport des déchets et traitement ou valorisation de ces derniers ;
- Le tri et le traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- Les opérations de transport se rapportant au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'étude et le suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers ;
- Toutes actions d'information et de communication relatives à la compétence traitement ;
- La maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matière ;
- La passation avec les entreprises de tous les actes relatifs à la mission de service public afférent au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen de toutes questions intéressant le service public.

Le Syndicat des Portes de Provence assure une mission d'appui à ses collectivités membres en coordonnant les marchés de groupement de commandes, en offrant un service de suivi des tonnages collectés des collectivités, en développant des opérations de promotion du compostage individuel, de collecte gratuite de l'amiante liée pour les particuliers, en mettant en œuvre les conventions avec les éco-organismes, et en offrant des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

LES SERVICES

Pour assurer l'ensemble de ses compétences, les services du Syndicat sont composés de six (6) employés :

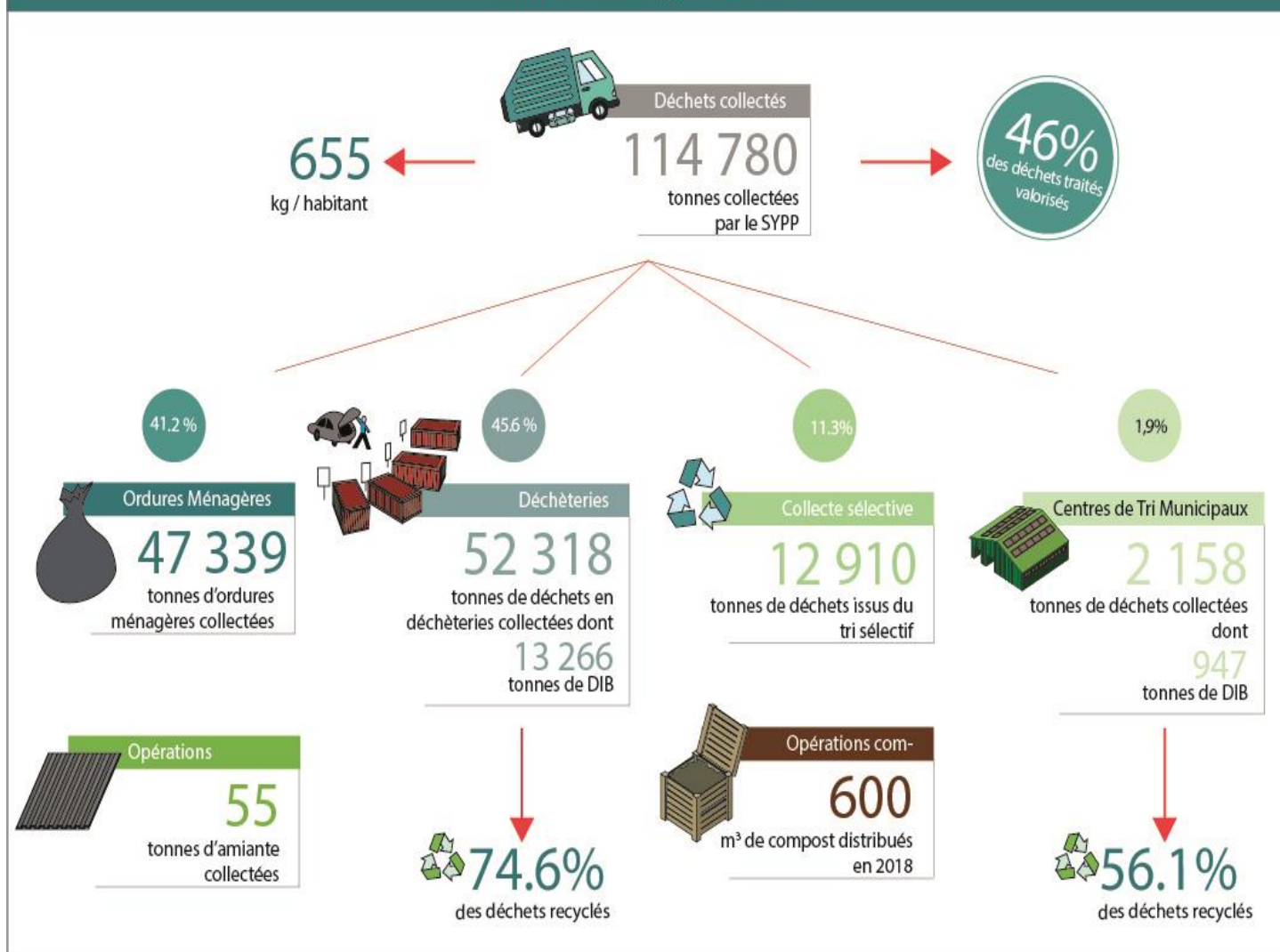
- Antoine FUMAT, Directeur des Services
- Mélanie LOCHE, Responsable des Finances et des Ressources Humaines
- Marianne MOSCHEN, Assistante de direction
- Henri ANDRZEJEWSKI, Technicien déchets en charge des déchèteries et des éco-organismes
- Émilie ROUSSILLON, Technicienne valorisation et ambassadrice du tri
- Charlotte BONHOMME, Chargée d'études et développement



**PARTIE 3 : LES
INDICATEURS D'ACTIVITÉ
2019**

RÉSUMÉ

Bilan tonnages 2019



PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- | | | |
|--|--|--|
| 1 Acheter en vrac. | 4 Réduire les impressions. | 7 Cuisiner les restes. |
| 2 Utiliser des sacs réutilisables. | 5 Privilégier l'eau du robinet. | 8 Abandonner les produits à usage unique. |
| 3 Poser un «stop pub» sur sa boîte aux lettres. | 6 Utiliser des piles rechargeables. | 9 Composter les déchets organiques. |

Les actions de sensibilisation

Le Syndicat réalise chaque année, par le biais de ses ambassadeurs du tri et des techniciens, des actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets auprès des différents acteurs du territoire (écoles, associations, élus...).

Sensibilisation des écoles et du grand public

En 2019, le Syndicat est intervenu dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les jeunes enfants à la réduction des déchets et au tri.

Des visites de sites ont été organisées (12 en 2019) sur des sites variés comme le centre d'enfouissement, la plateforme de compostage ou encore le centre de tri.

Enfin, le SYPP intervient également lors des manifestations du territoire pour sensibiliser le grand public aux gestes d'éco-consommation et de tri.

Campagne de communication en porte à porte

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri sur l'année 2019, huit ambassadeurs du tri ont été recrutés pour réaliser sur deux mois une campagne de communication en porte à porte auprès des habitants du territoire. 10 704 usagers ont ainsi été informés et sensibilisés aux nouveaux gestes de tri. Cette opération a vocation à perdurer dans les années à venir en fonction des besoins de chaque territoire.

Formation des acteurs

Afin que l'ensemble des acteurs du territoire soient sensibilisés, le Syndicat a organisé en 2019 des réunions de présentation des projets aux associations du territoire ainsi qu'aux bailleurs sociaux.

En complément, 172 élus et agents territoriaux ont été formés aux bonnes pratiques afin de sensibiliser et de répondre aux usagers du territoire.

Charte départementale pour des éco-manifestations

Le 17 octobre 2019, les Présidents de l'association des Maires de la Drôme, du SYPP et du SYTRAD ont signé une charte départementale d'engagement visant à mettre en œuvre des actions éco-responsables lors des différents événements qui ont lieu dans les communes, EPCI et Syndicats du département de la Drôme.

Cette charte est composée des articles suivants :

- Article 1 : Réduire la production de déchets
- Article 2 : Inciter au tri et à la propreté
- Article 3 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs
- Article 4 : Organiser la bonne gestion des déchets

Ces quatre articles laissent apparaître vingt-six actions en faveur de la réduction des déchets.

Chaque Mairie, EPCI et association de notre territoire peut solliciter le Syndicat des Portes de Provence afin de recevoir la charte et s'engager à nos côtés pour le respect de notre environnement et la réduction des déchets.



Figure 2 : Charte Départementale

Distribution gratuite de compost

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost utilisable en agriculture biologique aux particuliers du territoire en collaboration avec nos partenaires. Deux opérations ont été ainsi réalisées sur cinq (5) déchèteries permettant ainsi la distribution de plus de 600 m³.



Figure 3 : Distribution de compost

Distribution de composteurs individuels

Depuis 2006, le Syndicat des Portes de Provence organise une opération de promotion du compostage individuel sur l'ensemble de son territoire. Le compostage individuel a pour avantage de sensibiliser au problème du tri des déchets, ainsi que de participer à la réduction des quantités d'ordures ménagères. De plus, il permet une valorisation des déchets fermentescibles avec la production d'un produit naturel.

Dès lors, en développant le compostage individuel, le Syndicat des Portes de Provence souhaite accompagner l'usager dans son geste de tri et ainsi diminuer les quantités de déchets produits par les habitants de son territoire.

En 2015, le Syndicat des Portes de Provence a relancé son opération de promotion du compostage individuel en proposant à l'ensemble des habitants de son territoire des composteurs individuels d'une contenance d'environ 300 Litres, contre une participation financière de seulement 20 € (prix réel pour le SYPP : 52 euros).

Il a été ainsi distribué 896 composteurs individuels de jardins sur l'année 2019 soit une augmentation de plus de 130% par rapport à l'année 2018. Cette opération sera maintenue sur l'année 2020.



Figure 4 : Composteur individuel

RÉEMPLOI

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

Ne jetez pas ce qui peut être réutilisé ou réparé. En effet, de nombreux objets peuvent encore resservir ! Vous préserverez ainsi l'environnement et offrirez une nouvelle vie à ces objets.

1 Réparez plutôt que jeter : des ateliers existent pour apprendre à bricoler, réparer un objet ou rénover un vieux meuble. Des professionnels peuvent aussi vous aider : voir annuaire des réparateurs (www.sypp.fr/guides-pratiques/)

2 Donnez aux nombreuses associations caritatives, aux ressourceries ou à un ami ; vous ferez des heureux !

3 Vendez : kermesses, vide-greniers, dépôts-ventes, sites internet, applications sont autant de moyens qui vous permettront de vous débarrasser de vos objets inutiles de façon économique !

4 Louez pour un usage occasionnel

5 Partagez ou empruntez : en achetant des objets en commun ou en les partageant, vous limitez la sur-consommation ! Idéal pour les objets d'utilisation occasionnelle comme les outils de jardinage, les CD / DVD, les livres...

Ressourceries

Les ressourceries ont pour mission de collecter les objets ré-employables sur les déchèteries ou sur apports directs des usagers, de les contrôler, nettoyer et réparer afin de leur rendre toute leur valeur, de revendre ces produits, et de sensibiliser le grand public à la réduction à la source et à l'éducation à l'environnement.

Il existe sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence quatre (4) ressourceries :

- Association **Le Tri porteur** située à Le Poët-Laval et couvrant le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux,
- Association **ECATE** située à Bourg Saint Andéol et couvrant le territoire de la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche,
- Association **AXED ressourcerie** située à Montélimar et couvrant le territoire de Montélimar Agglomération,
- Association **ANCRE** située à Saint-Paul-Trois-Châteaux et couvrant le territoire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

VALORISATION MATIÈRE

Plateforme de compostage

Afin de limiter le volume de déchets à collecter et à traiter, le Syndicat des Portes de Provence s'est fixé depuis 2006 comme objectif de réduire ses déchets à la source en menant une politique de promotion du compostage sur l'ensemble de son territoire.

La plateforme de compostage de Rémuzat a été aménagée par le SYPP et permet de composter à la fois des déchets verts produits par les particuliers ou les collectivités territoriales, ainsi qu'une partie de la fraction fermentescible issue des ordures ménagères résultant de la collecte sélective sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Rémuzat.

Par délibération du 04 octobre 2019, le Syndicat des Portes de Provence a validé la fin de l'exploitation de cette plateforme à compter du 31 décembre 2019.

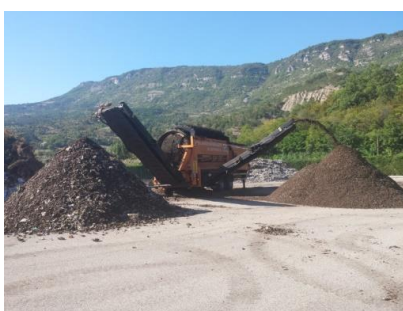


Figure 5 : Criblage du compost

Collecte spécifique des cartons

Sur le territoire du Syndicat, certains EPCI ont mis en place des collectes spécifiques pour les cartons bruns en point d'apport volontaire. Les cartons ainsi collectés sont directement mis en balle puis valorisés dans les filières de recyclage.

Structures	Tonnes collectées	Ration en kg/hab/an	Comparatif n-1
Montélimar Agglomération	729.42	10.92	+ 10.41 %
Enclave des Papes - Pays de Grignan	90.68	3.84	- 21.47 %
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	144.84	7.47	- 1.06 %
Dieulefit - Bourdeaux	159.03	16.37	- 7.57 %
TOTAL SYPP	1 123.97	6.41	+ 2.56 %

Collecte sélective

Organisation du tri des déchets

Le Syndicat des Portes de Provence, compétent en matière de valorisation et traitement des déchets ménagers, s'occupe du tri des matériaux recyclables sur son territoire.

A l'exception des ultimes, l'ensemble des déchets produits contiennent des matières qui peuvent être recyclées ou valorisées, c'est-à-dire réintroduites dans un cycle de production. Les centres de tri permettent de séparer plus finement les différents types de produits selon leurs compositions chimiques.

Dès lors, les déchets recyclables apportés par les collectivités sont réceptionnés sur un quai de transfert puis sur un centre de tri où ces derniers sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels.

Les refus de tri sont quant à eux valorisés énergétiquement.

Les centres de tri			
	Flux multi-matériaux, Emballages, Non Fibreux et Fibreux	Flux papiers, journaux, magazines	Flux Verre
Montélimar Agglomération	Centre de tri PAPREC à Nîmes (30)	Centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26)	Centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07)
Drôme Sud Provence			
Enclave des Papes – Pays de Grignan			
Rhône aux Gorges de l'Ardèche			
Ardèche Rhône Coiron			
Dieulefit - Bourdeaux			
Baronnies en Drôme Provençale	Non concerné		

Bilan des tonnages collectés

Tonnages SYPP

Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1
Multimatériaux	3 445.01	+ 2.85 %
Emballages	1 069.49	+ 13.41 %
Non Fibreux	242.98	
Journaux Revue Magazines	1 038.39	+ 0.00 %
Fibreux	513.38	
TOTAL hors Verre	6 309.25	+ 4.14 %
Verre	5 476.48	+ 4.40 %
TOTAL	11 785.73	+ 4.26 %

Par rapport à l'année 2018, on constate une hausse significative des tonnages de collecte sélective sur le territoire du SYPP qui peut être expliquée à la fois par la communication menée sur l'année 2018 et 2019 ainsi que l'extension des consignes de tri pour une partie du territoire.

Tonnages par EPCI

- Agglomération de Montélimar

Flux multi-matériaux	Verre	Total	Comparaison n-1
2 426.23	1 786.79	4 213.02	+ 2.85 % hors verre + 6.46 % verre

- Drôme Sud Provence

Flux Multimatiériaux	Flux Non Fibreux	Flux Fibreux	Flux Emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
1 018.78	242.98	513.38	65.68	40.68	1 335.69	3 217.19	+ 5.73 % hors verre + 5.24 % verre

- Enclave des Papes – Pays de Grignan

Flux Emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
370.79	364.65	896.82	1 632.26	+ 5.92 % hors verre + 4.61 % verre

- Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Flux Emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
322.06	250.76	575.50	1 148.32	+ 1.35 % hors verre - 4.60 % verre

- Ardèche Rhône Coiron

Flux Emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
108.08	136.04	289.40	533.52	- 6.12 % hors verre + 14.27 % verre

- Dieulefit Bourdeaux

Flux Emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
202.88	246.26	592.28	1 041.42	+ 12.12 % hors verre + 1.34 % verre

Ratio

Le tonnage à lui seul n'est pas représentatif d'une amélioration ou d'une détérioration du geste de tri des usagers. En effet, il est toujours intéressant de rapporter les tonnages collectés à la population.

Structures	Ratio en kg/hab/an - hors verre	Comparatif n-1	Ration en kg/hab/an - Verre	Comparatif n-1
Montélimar Agglomération	36.33	+ 1.91 %	26.76	+ 5.60 %
Drôme Sud Provence	43.56	+ 4.46 %	30.92	+ 3.97 %

Enclave des Papes – Pays de Grignan	31.17	+ 6.06 %	38.00	+ 4.71 %
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	29.54	+ 1.62 %	29.68	- 4.35 %
Ardèche Rhône Coiron	20.86	- 6.33 %	24.74	+ 14.06 %
Dieulefit - Bourdeaux	46.23	+ 11.75 %	60.97	+ 1.01 %
TOTAL SYPP	35.98	+ 3.51 %	31.23	+ 3.79 %

Le ratio par habitant est en augmentation sur le territoire du Syndicat et sur la totalité de celui-ci hormis la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (-6.33%). Cette augmentation, couplée à une augmentation de la population, permet d'identifier un geste de tri plus important sur le territoire. On peut également constater une évolution plus importante sur les territoires qui sont passés en extension des consignes de tri à compter du 01 janvier 2019.

Comparatif des ratios (source Citeo 2018)

Structures	Ratio en kg/hab/an - Emballages Ménagers et Journaux Magazines	Ration Drôme	Ratio Région Aura	Ratio national
Montélimar Agglomération	36.33	35.88	39.70	38.50
Drôme Sud Provence	43.56			
Enclave des Papes – Pays de Grignan	31.17			
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	29.54			
Ardèche Rhône Coiron	20.86			
Dieulefit - Bourdeaux	46.23			
TOTAL SYPP	35.98			

Structures	Ratio en kg/hab/an - Verre	Ration Drôme	Ratio Région Aura	Ratio national
Montélimar Agglomération	26.76	32.46	32.60	32.00
Drôme Sud Provence	30.92			
Enclave des Papes – Pays de Grignan	38.00			
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	29.68			
Ardèche Rhône Coiron	24.74			
Dieulefit - Bourdeaux	60.97			
TOTAL SYPP	31.23			

Caractérisations

Une fois par mois, le Syndicat des Portes de Provence réalise des caractérisations par EPCI sur l'ensemble des flux de collecte sélective. Une caractérisation consiste à prélever un échantillon représentatif des déchets collectés lors des dépôts en centre de transfert puis d'analyser son contenu pour calculer les ratios entre les différentes matières. C'est sur ces caractérisations que sont déterminés les refus de tri.

Les refus de tri

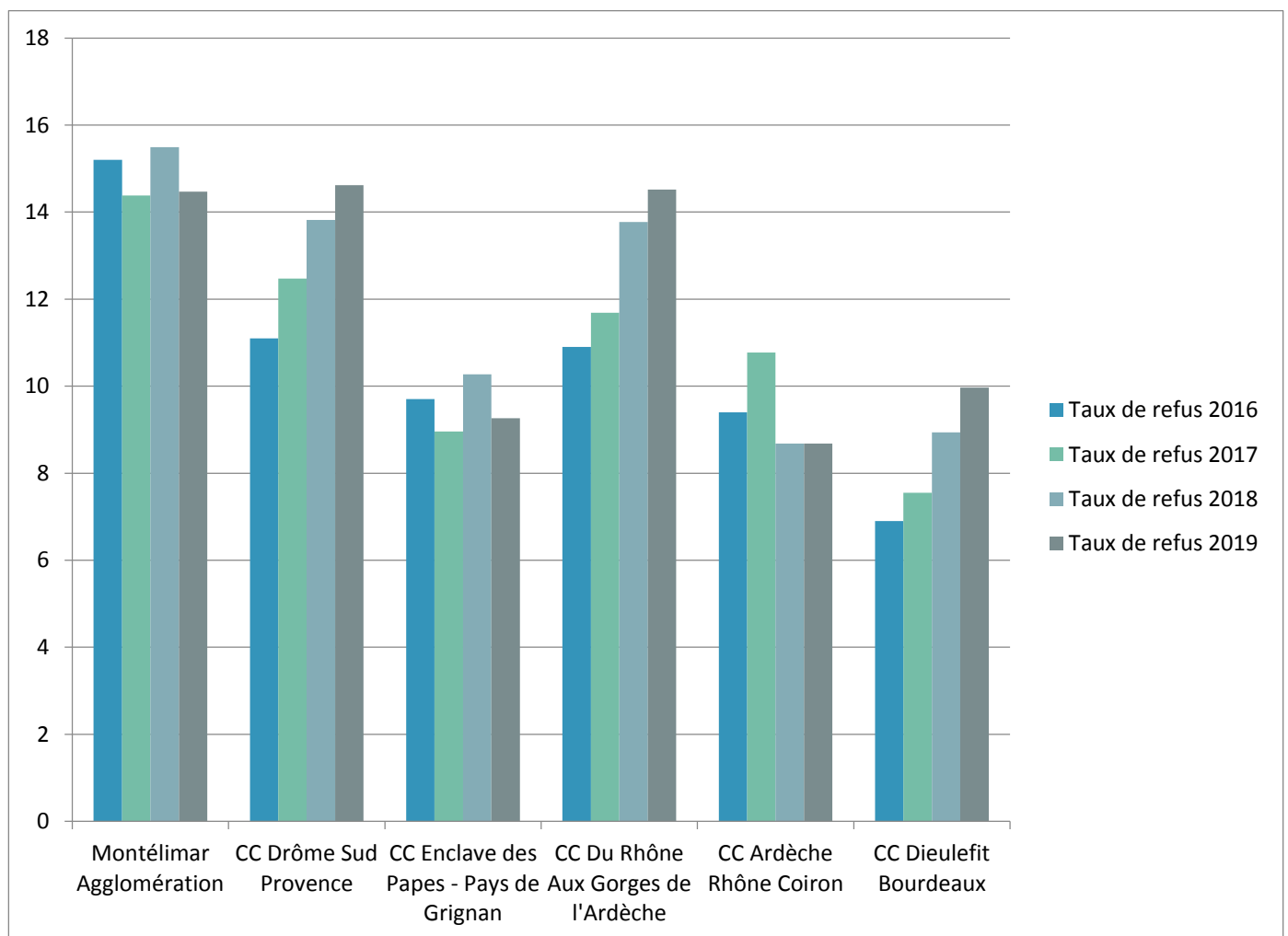
Les refus de tri sont les déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri. Les refus sont donc envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri textile, cagettes en bois, fer à repasser, DEEE...).

Le bilan des tonnages de refus de tri ci-dessous ne concerne que les déchets envoyés sur le centre de tri ou triés au sol. De fait, le verre n'est pas concerné.

Structures	Tonnes triées	Tonnes refusées	% de refus de tri 2019	% de refus de tri n-1
Montélimar Agglomération	2 426.23	351.10	14.47 %	15.49 %

Drôme Sud Provence	1 881.50	275.10	14.62 %	13.82 %
Enclave des Papes – Pays de Grignan	735.44	68.13	9.26%	10.27 %
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	572.82	83.20	14.52 %	13.77 %
Ardèche Rhône Coiron	244.12	21.18	8.68 %	8.68 %
Dieulefit - Bourdeaux	449.14	44.76	9.97 %	8.94 %
TOTAL SYPP	6 309.25	843.47	13.37 %	13.51 %

Figure 6 : Evolution des refus de tri (en%)

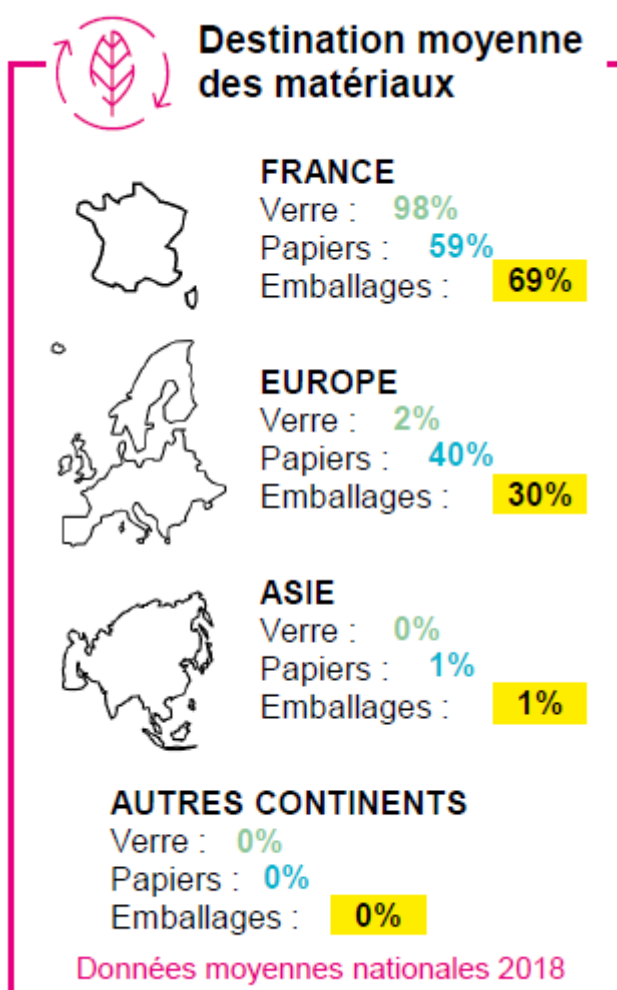


On observe une disparité dans l'évolution des taux de refus de tri entre les différents EPCI. De façon globale, sur le territoire du SYPP, il apparaît un taux de refus de tri équivalent à celui de l'année 2018. Cela indique que l'extension des consignes de tri sur le deuxième trimestre 2019 n'a pas eu d'impact significatif sur les refus de tri.

Un des facteurs à prendre en compte est la mise en place et le durcissement de la filière papiers sur l'année 2019 (chute du marché de rachat) qui entraîne des refus de tri plus important.

Le devenir des déchets recyclés

Une fois trié, chaque matériau issu de la collecte sélective est conditionné en balles afin d'être envoyé dans des usines de recyclage où il sera transformé et valorisé en vue d'une réutilisation. La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.



Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballages.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

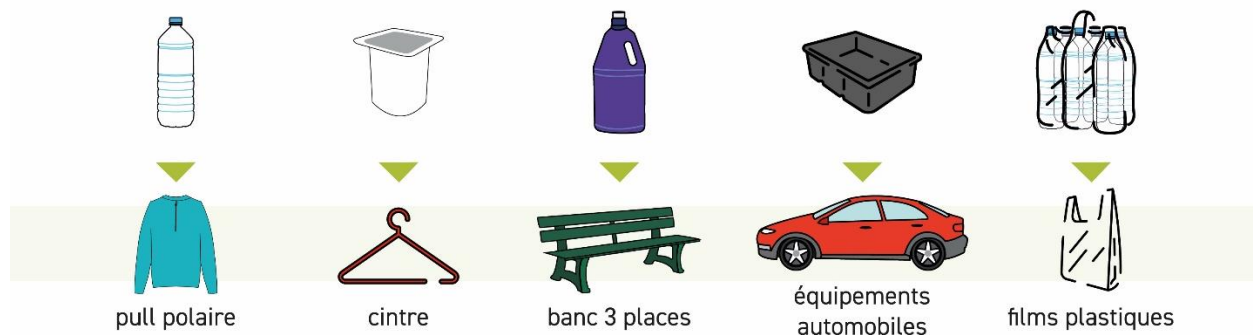


Figure 7 : Recyclage des matériaux triés

Déchèteries

Liste des déchèteries du territoire

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a eu en charge la gestion des bas de quais de 18 déchèteries sur son territoire.

Montélimar Agglomération
Montélimar Nord – Les Léonards
Montélimar Sud – Les Présidents
Montboucher sur Jabron
Saulce sur Rhône
La Laupie
Drôme Sud Provence
Saint-Paul-Trois-Châteaux
Suze-La-Rousse
Donzère
Malataverne
Enclave des Papes – Pays de Grignan
Valréas
Grignan
Valaurie

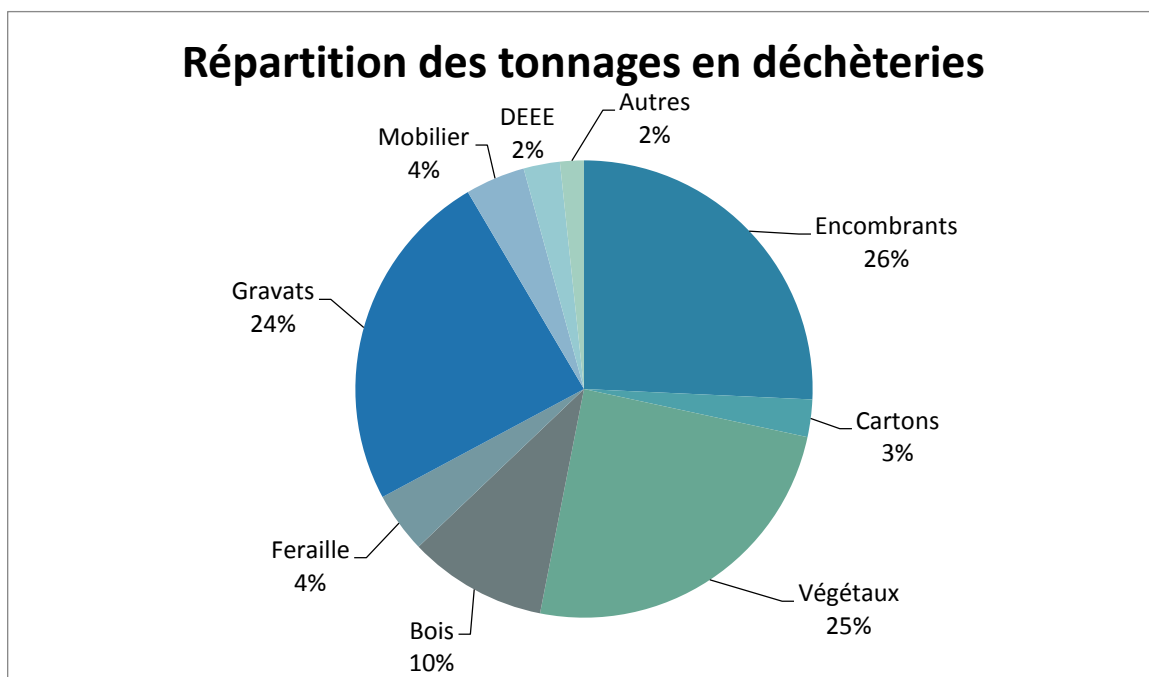
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
Bourg-Saint-Andéol
Viviers
Ardèche Rhône Coiron
Le Teil
Alba la Romaine
Dieulefit Bourdeaux
Dieulefit
Bourdeaux

Bilan des tonnages 2019 en déchèteries

Type de déchets	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution n-1
Encombrants	11 799	12 376	13 266	+ 7.19 %
Cartons	1 122	1 298	1 366	+ 5.24 %
Végétaux	12 527	14 080	13 495	- 4.15 %
Bois	4 786	4 723	5 052	+ 6.97 %
Ferraille	2190	2 067	2 211	+ 6.97 %
Gravats	14 684	13 632	12 553	- 7.92 %
Eco-Mobilier	697	1 817	2 180	+ 19.98%

Déchets diffus spécifiques spéciaux	195	270	455	+ 68.52 %
DEEE	1 184	1 128	1 325	+ 17.46 %
Placoplâtre	-	62	75	+ 20.97 %
Huiles minérales	84 508 Litres	86 tonnes	93 tonnes	+ 8.14 %
Huiles végétales	10 623 Litres	10 tonnes	13 tonnes	+ 30.00 %
Pneus	105	169	154	- 8.88 %
Néons et ampoules	3,3	4.1	5.6	+ 36.59 %
Piles et accumulateurs	8,02	8.98	10.85	+ 20.82 %
Batteries	5,89	10.19	8.07	- 20.80 %
Polystyrène	2 151 m ³	4 358 m ³	5 300 m ³	+ 21.62 %
Amiante	41,25	58	55	- 5.17 %

Répartition des tonnages en déchèteries



En 2019, 52 318 tonnes de déchets ont été collectées sur les 18 déchèteries dont le SYPP assure la gestion des bas de quais, soit une hausse de + 1 % par rapport à 2018.

Parmi les évolutions significatives, on peut constater la baisse des tonnages de végétaux pour la première année (-4% représentant plus de 500 tonnes).

Certains déchets à l'inverse augmentent de façon significative notamment les bennes Eco-Mobilier (+20%), les cartons (+5%) et les déchets diffus spécifiques (+68.5%).

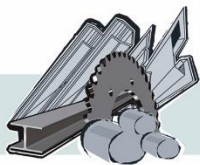
Une analyse par EPCI et par déchèterie est présentée en annexe 1 du présent rapport annuel.

Ratio

Type de déchets	Tonnages en kg/hab/an	Ratio régional (SINDRA 2018)
Encombrants	75.65	59
Cartons	7.79	9
Végétaux	76.96	59
Bois	28.81	28
Ferraille	12.61	11
Gravats	71.58	52
Eco-Mobilier	12.43	8
Déchets diffus spécifiques spéciaux	2.59	2
DEEE	7.56	7
Placoplâtre	0.43	3
Autres	1.94	0.09
TOTAL	298.35	231

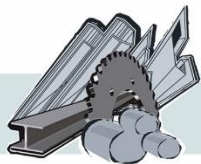
Les ratios de collecte des déchets en déchèteries sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence restent nettement supérieurs au taux de captation régional.

Filières de valorisation



La ferraille

La ferraille est refondue en aciérie pour former des lingots qui seront réutilisés dans la fabrication d'objets en fer.



Les autres métaux

Les métaux non ferreux sont séparés par type de métal et refondus en lingots. Ils serviront pour la fabrication de nouveaux alliages.



Les déchets verts

Les végétaux sont envoyés sur une plateforme de compostage. Ils sont broyés, aérés, mélangés et arrosés pour fabriquer du compost autorisé en agriculture biologique.



Le bois

Le bois est broyé en fines particules qui seront utilisées pour la fabrication de panneaux de bois aggloméré.



Les gravats

Pour être valorisés au maximum, les gravats inertes sont recyclés en remblais routiers servant à la composition de nos chaussées.

recylum



Les ampoules et les néons

L'organisme Réylum collecte les ampoules. Celles-ci sont broyées pour séparer leurs différents composants (plastique, métal, verre) et les recycler un à un. Le mercure, toxique, est neutralisé.



Le carton

Le carton sert à la fabrication de nouveaux cartons.



Le polystyrène

Le polystyrène est broyé et compacté. C'est une matière recyclée à 100%. Il est réutilisé pour de l'emballage, comme polystyrène extrudé pour le bâtiment ou dans l'industrie plastique.



Les piles et accumulateurs

L'organisme Corepile récupère les piles et accumulateurs qui sont triés par nature. Ils sont ensuite broyés pour récupérer, l'acier d'un côté (revendu à un ferrailleur) et la masse noire de l'autre, composée de zinc et de manganèse. Une fois séparés, le zinc sera recyclé en tuyaux ou matériaux de voitures et le manganèse servira à la fabrication de fonte.



Les cartouches d'encre et toners

Les cartouches d'encre et toners sont triés puis rechargés en encre.



Les huiles

Les huiles moteur sont soit raffinées pour obtenir une nouvelle huile, soit dépolluées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.

Les huiles végétales serviront à la fabrication de biocarburants ou biocombustibles.



Les Déchets Dangereux et Spécifiques

Les DDS sont triés par typologie de déchets et font l'objet d'une valorisation énergétique (utilisés pour produire de l'électricité ou comme combustible). Sinon, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement ou recyclés.

EcoLogic



Les DEEE sont soit rénovés, soit débarassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.

Les Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques



Les vêtements sont recyclés en isolants thermiques ou revalorisés et commercialisés.

Les textiles, chaussures,
maroquineries

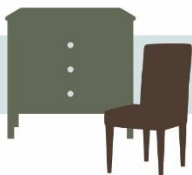
ALIAPUR



Les pneus sont triés puis transformés en granulés de caoutchouc utilisés pour les aires de jeux, pistes d'athlétisme...

Les pneumatiques

écomobilier



Le mobilier

L'éco organisme Eco Mobilier trie par matière les meubles déposés dans la benne : bois, ferraille, mousse, plastique :

- ▶ Le **fer** est fondu puis recyclé.
- ▶ Les **meubles rembourrés** sont démantelés par matière pour être recyclés ou broyés pour fabriquer du combustible (valorisation énergétique).
- ▶ Le **bois** est broyé pour former des panneaux de particules.
- ▶ Les **plastiques** sont triés par type de plastiques et transformés en billes réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets.
- ▶ Les **matelas** sont démantelés et recyclés en panneaux isolants ou tatamis.

Centres Techniques Municipaux (CTM)

Dans le cadre d'un marché spécifique, le Syndicat des Portes de Provence gère, pour le compte de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, les déchets issus des trois (3) centres techniques municipaux suivants :

- CTM de Pierrelatte
- CTM de Donzère
- CTM de Saint-Paul-Trois-Châteaux

En 2019, le SYPP a valorisé et traité sur les CTM les tonnages suivants :

CTM	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution n-1
Encombrants	885.03	802.75	947	+ 17.97 %
Cartons	56.95	91.22	181	+ 98.42 %
Bois	59.88	26.78	58.30	+ 117.70 %
Déchets verts	876.50	1 055.18	965.82	- 8.47 %
Ferrailles	13.36	12.20	5.70	- 53.36 %
TOTAL	1 891.72	1 988.13	2 157.82	+ 8.54 %

TRAITEMENT

Amiante

Depuis 2011, le Syndicat des Portes de Provence met en place des collectes ponctuelles d'amiante en déchèterie. Ces collectes sont gratuites et sont limitées à 15 plaques par apport, uniquement pour les particuliers.

Ces derniers résidant sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence peuvent s'inscrire aux différentes collectes sur l'ensemble du territoire.

En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a ainsi organisé quatre (4) collectes d'amiante liée pour les particuliers sur son territoire.

	Tonnages	Apports
Montélimar - Léonards	16.50	84
Bourg-Saint-Andéol	16.30	59
Dieulefit	13.32	44
Valaurie	9.10	49
TOTAL	55.22 tonnes	236 apports

Pour la réception en déchèterie, les prestataires gestionnaires des sites mettent à disposition un opérateur qualifié titulaire d'une formation spécifique amiante. Ce dernier se charge de conditionner correctement les plaques réceptionnées, puis de les charger en fin de journée sur un camion plateau.



Figure 8 : Zone de dépôt

Le traitement de l'amiante ainsi collectée se fait par stockage dans un casier dédié et spécifique à l'amiante fibrociment (arrêté préfectoral spécifique) en ISDND.

Il est à noter que le Syndicat des Portes de Provence a suspendu les collectes d'amiante gratuites pour les particuliers en 2020 afin de mener les études nécessaires à la mise aux normes de celles-ci.

Déchets non recyclables issus des déchèteries

Les déchets non recyclables issus des activités de déchèteries (Encombrants) ou des activités de tri (refus de tri) sont traités dans des filières de valorisation énergétique et/ou enfouis.

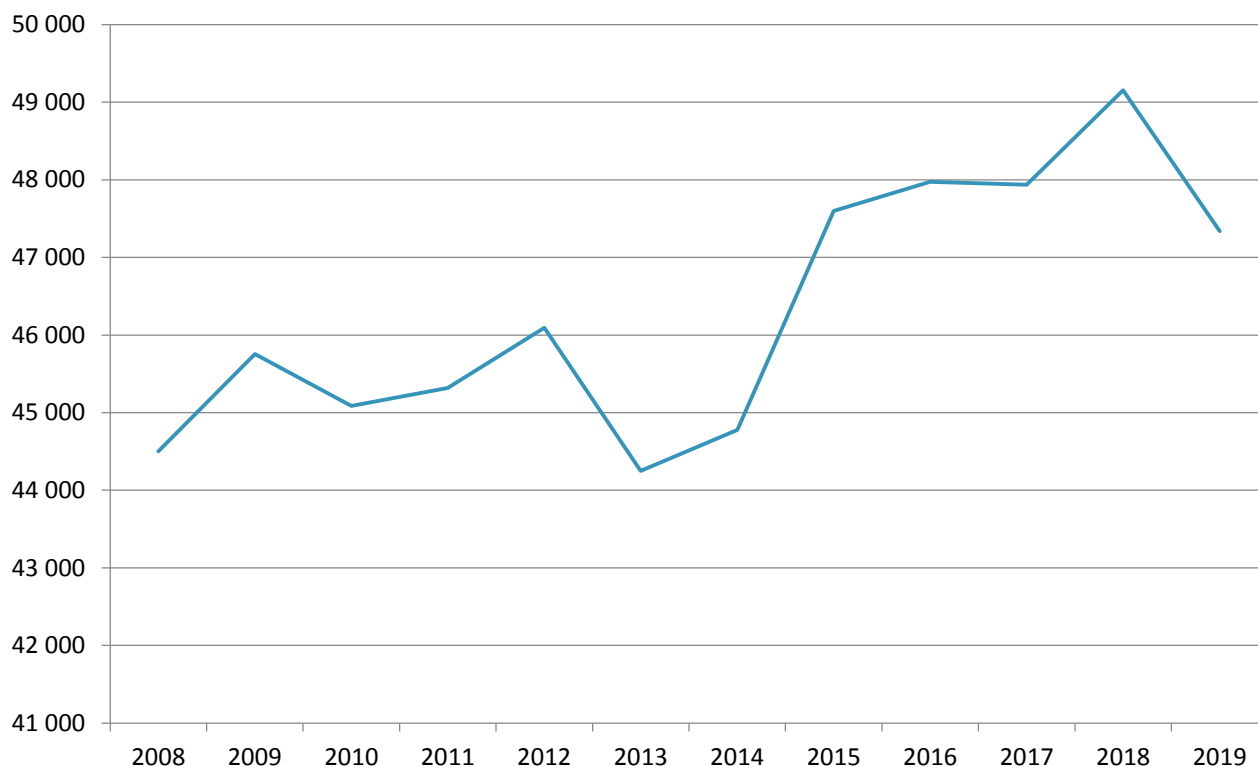
Sur le territoire du SYPP, 13 266 tonnes d'encombrants ont été enfouis en 2019 et 843.47 tonnes de refus de tri ont été évacués vers des centres de valorisation pour être transformés en combustible.

Ordures ménagères

Bilans tonnages 2019

Structures	2018	2019	Evolution 2018/2019	Ratio en kg/hab 2019
Montélimar Agglomération	19 105	18 678	- 2.24 %	279.70
Drôme Sud Provence	11 522	11 109	- 3.58 %	257.18
Enclave des Papes-Pays de Grignan	6 715	6 253	- 6.88 %	264.98
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	5 498	5 317	- 3.29 %	274.23
Ardèche Rhône Coiron	3 744	3 586	- 4.22 %	306.50
Dieulefit-Bourdeaux	2 283	2 028	- 11.17 %	208.75
Baronnies en Drôme Provençale	284	368	+ 29.58 %	374.75
Total SYPP	49 151	47 339	- 3.69 %	269.96

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles



En 2019, nous pouvons constater une baisse importante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles produits sur le territoire du SYPP.

Il convient de noter que l'ensemble des collectivités membres du SYPP connaissent une baisse des tonnages plus ou moins importantes suivant le territoire.

L'augmentation du tonnage sur la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale s'explique essentiellement par le nettoyage intégral de la plateforme de Rémuzat dans le cadre de sa fermeture. Le tonnage n'est donc pas représentatif de la situation réelle.

L'augmentation des tonnages de tri sélectif sur l'année 2019 couplée à des actions de prévention et à l'extension des consignes de tri peut expliquer la baisse des tonnages d'ordures ménagères d'autant plus que la population ne cesse de s'accroître.

Ratio

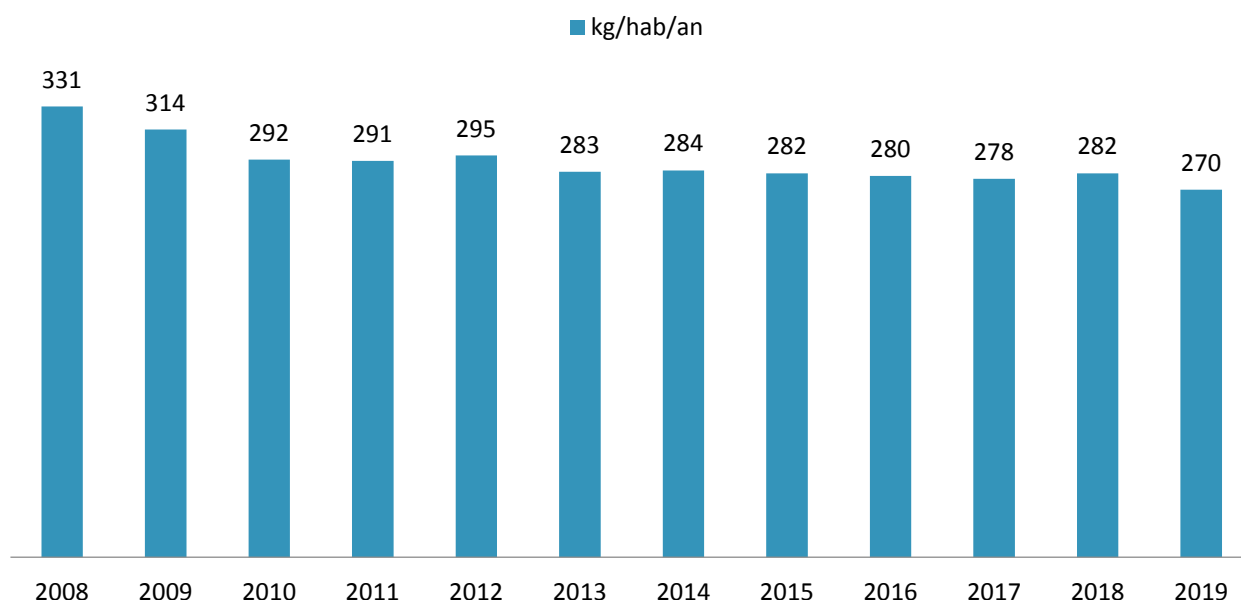
L'évolution de la production d'ordures ménagères est représentée par un ratio en kilos par habitant et par an :

- 169 331 habitants soit 282 kg / an / habitant en 2015,
- 171 190 habitants soit 280 kg/ an / habitant en 2016,
- 172 750 habitants soit 278 kg/an/habitant en 2017,
- 174 318 habitants soit 282 kg/an/habitant en 2018,
- 175 358 habitants soit 270 kg/hab/an en 2019.

Le travail initié par le Syndicat et les collectivités membres doit se poursuivre pour permettre de maintenir et d'accentuer la baisse de la production d'ordures ménagères.

Le ratio du Syndicat des Portes de Provence reste supérieur à celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes (233 kg/hab/an biodéchets intégrés) et au taux national (254kg/hab/an).

Evolution de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant et par an



L'enfouissement des déchets

Pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries sur son territoire, le Syndicat des Portes de Provence a attribué à la société COVED un marché de traitement. Ces déchets sont transférés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de COVED, située à Roussas (26) où ils sont enfouis.

Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle permet de valoriser les biogaz produits par la fermentation des déchets, permettant au Syndicat des Portes de Provence d'être éligible à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à taux réduits, soit 24,00 € HT en 2019.

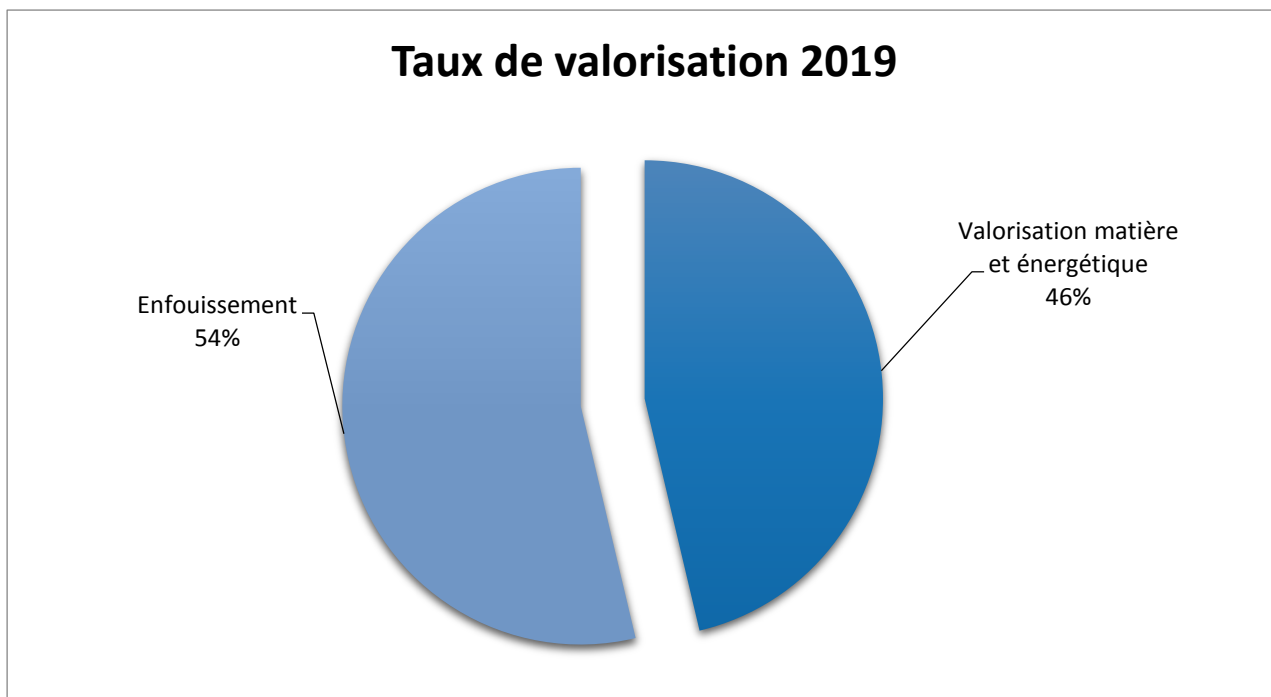
Le SYPP a renouvelé son marché de traitement des déchets ménagers et assimilés et des encombrants de déchèteries issus de son territoire avec la société COVED à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Les déchets enfouis pour le compte du SYPP se décomposent comme suit :

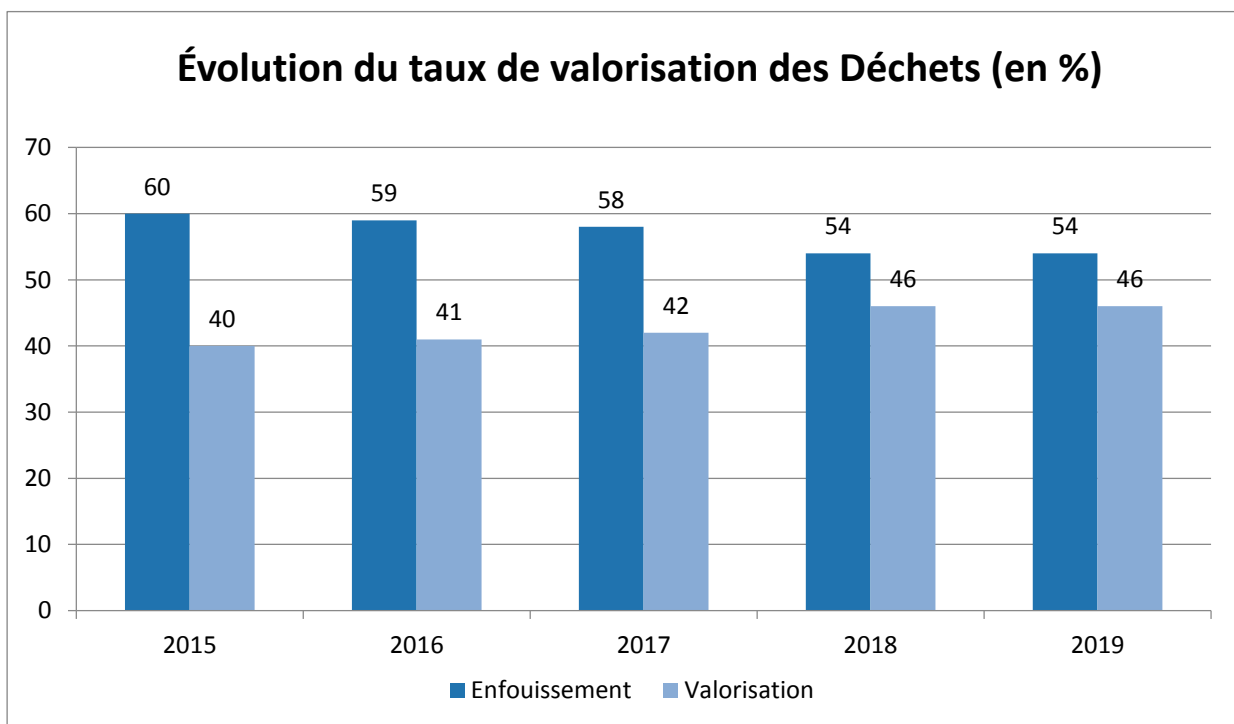
- 47 339 tonnes d'ordures ménagères,
- 13 266 tonnes d'encombrants,
- 947 tonnes d'encombrants issues des Centres Techniques Municipaux,
- 55 tonnes d'amiante liée.

Au total, le tonnage traité pour le compte du Syndicat des Portes de Provence pour l'année 2019 s'élève à 61 607 tonnes, contre 62 388 tonnes en 2018.

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION



Le taux de valorisation du Syndicat des Portes de Provence est stable en comparaison avec celui de 2018. Cette stabilité s'explique par la baisse des tonnages en déchèteries (déchets verts...), la hausse des tonnages d'encombrants et par l'évolution démographique qui vient stabiliser la part destinée à l'enfouissement malgré une baisse significative de la production à l'habitant.



PARTIE 4 : LES INDICATEURS FINANCIERS



LES RESULTATS FINANCIERS 2019

Le compte administratif 2019 a fait ressortir un résultat excédentaire de clôture de 676 752.07 €, se répartissant ainsi :

- Excédent de la section de fonctionnement : 490 835.11 €
- Excédent de la section d'investissement : 185 916.96 €

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018	0,00 €	289 314,69 €	0,00 €	186 316,12 €	0,00 €	475 630,81 €
Affectation des résultats		195 956,10 €		186 316,12 €		382 272,22 €
Opérations de l'exercice 2019	12 194 452,20 €	12 489 331,21 €	100 853,62 €	100 454,46 €	12 295 305,82 €	12 589 785,67 €
Totaux	12 194 452,20 €	12 685 287,31 €	100 853,62 €	286 770,58 €	12 295 305,82 €	12 972 057,89 €
Résultats de clôture 2019		490 835,11 €		185 916,96 €		676 752,07 €

Figure 9 : Détail du CA 2019

Le compte administratif, établi par le Trésorier Principal de Montélimar, est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget :

- Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes
- Il présente les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

ÉVOLUTION DU BUDGET GLOBAL

En 2019, les dépenses de fonctionnement du Syndicat des Portes de Provence se sont élevées à 12 194 452.20 €, soit une hausse de 145 207.20 € par rapport à celles de 2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget global	7 942 809 €	9 269 908 €	9 291 251 €	9 615 406 €	12 089 524 €	12 295 306 €
Coût complet (Dépenses fonctionnement)	NC	NC	NC	NC	12 049 245 €	12 194 452 €
Coût technique (complet - recettes industrielles)	NC	NC	NC	NC	11 161 491 €	11 283 953 €
Coût partagé (technique – soutiens éco-organismes)	NC	NC	NC	NC	9 881 374 €	10 018 853 €
Coût aidé (partagé - subventions)	NC	NC	NC	NC	9 878 374 €	9 981 089€
Coût moyen (aidé - recettes diverses)	7 776 231 €	8 810 279 €	8 865 687 €	9 068 555 €	9 866 693 €	9 901 365€
Population	157 754	169 331	171 190	172 750	174 318	175 358
Coût par habitant	49.29 €	52.03 €	51.78 €	52.49 €	56.60 €	56.46 €
Tonnages traités	88 062 T	98 564 T	101 080 T	105 409 T	113 302 T	113 969 T
Coût à la tonne	88.30 €	89.38 €	87.71 €	86.03 €	87.08 €	86.88 €

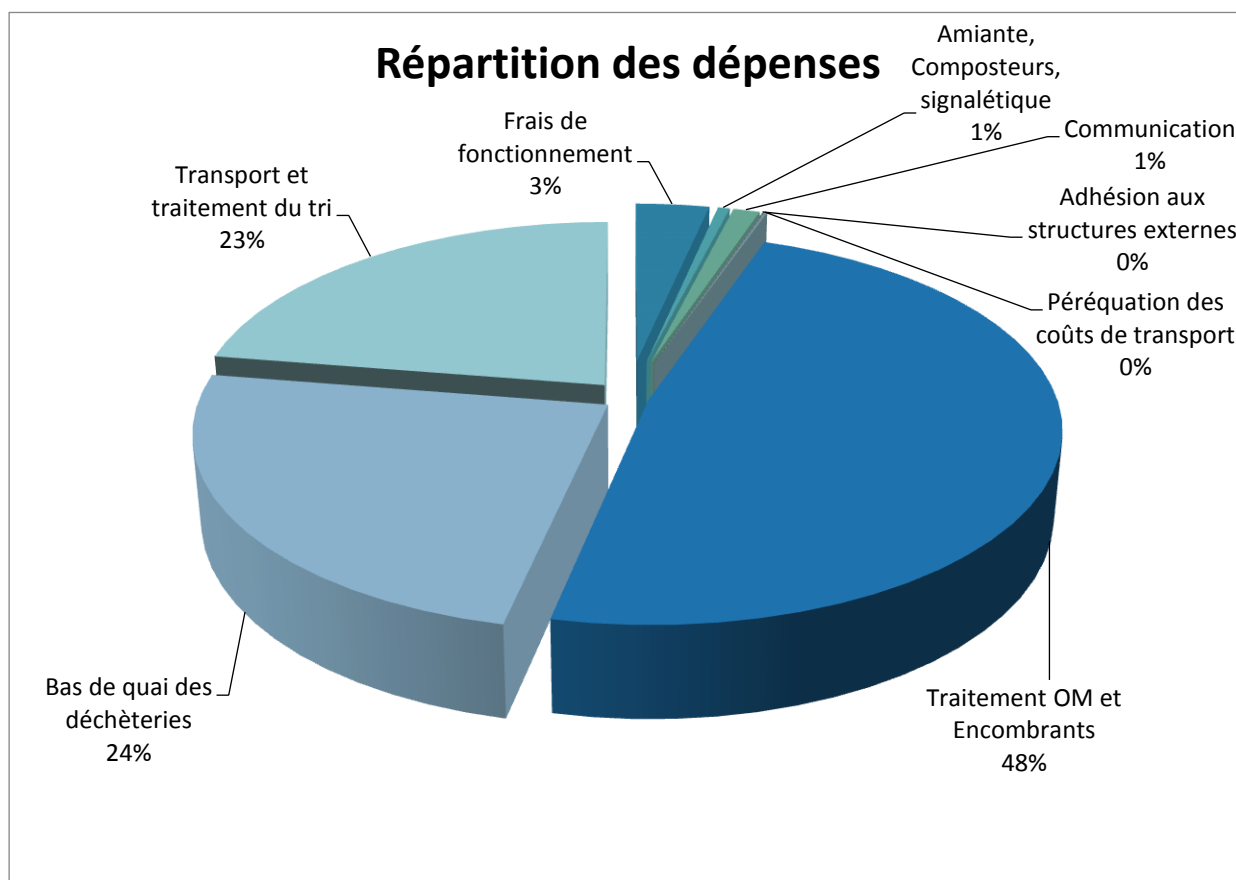
Malgré la chute très importante des recettes sur les filières de recyclage et l'augmentation annuelle des prix des marchés publics, le coût du service à l'habitant baisse sur cette année 2019.

Cela est dû en majeure partie à la baisse des tonnages ordures ménagères et la hausse des tonnages de tri qui permet de diminuer la charge financière.

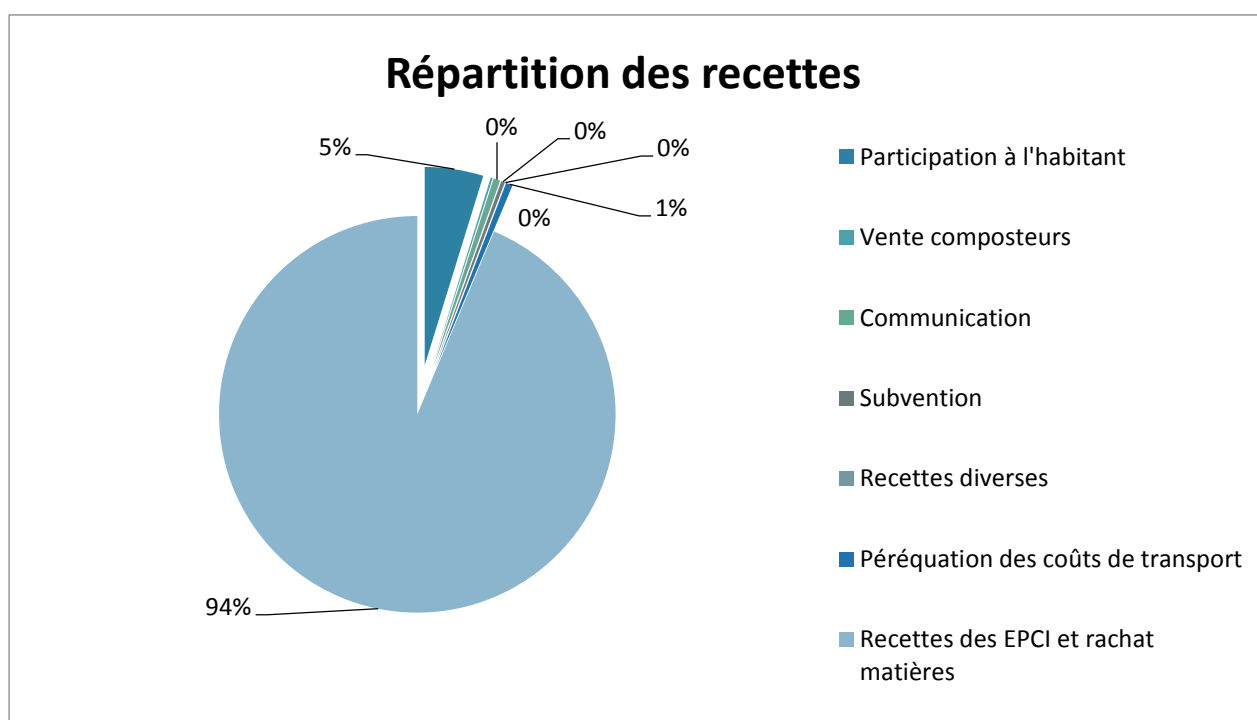
DÉTAILS DU BUDGET PAR PRESTATION

Fonctionnement

Dépenses (€ TTC)	
Frais de fonctionnement	413 476.74
Amiante, Composteurs, signalétique	66 985.82
Communication	149 079.08
Adhésion aux structures externes	8 179.00
Péréquation des coûts de transport	16 422.35
Traitement OM et Encombrants	5 856 657.79
Bas de quai des déchèteries	2 943 457.11
Transport et traitement du tri	2 740 203.34



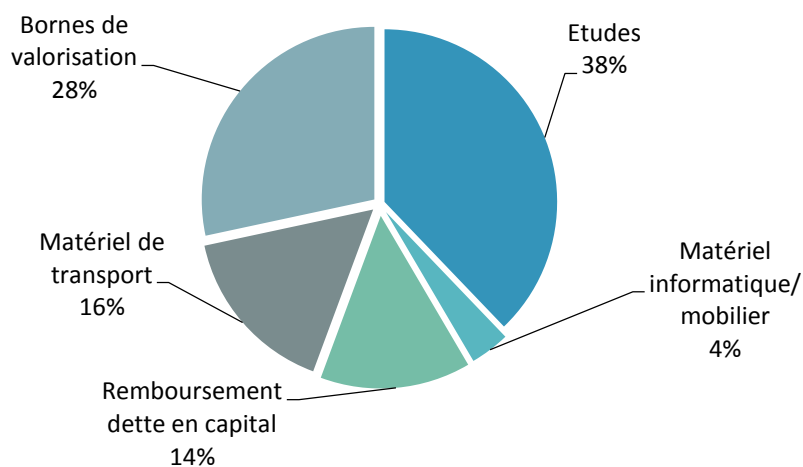
Recettes (€ TTC)	
Participation à l'habitant	596 217.20
Vente composteurs	20 055.00
Communication	67 668.71
Subvention	37 764.40
Recettes diverses	0.00
Péréquation des coûts	69 039.70
Recettes EPCI et rachat matières	11 698 586.20



Investissement

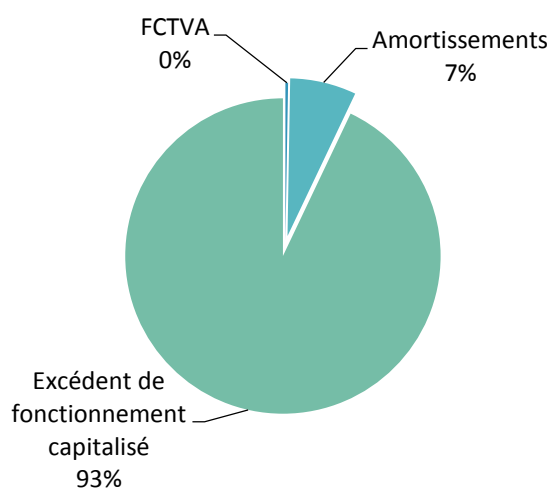
Dépenses (€ TTC)	
Etudes	38 160.00
Matériel informatique/mobilier	3 739.17
Remboursement dette en capital	14 227.69
Matériel de transport	16 118.76
Bornes de valorisation	28 608.00

Répartition des dépenses



Recettes (€ TTC)	
FCTVA	273.43
Amortissements	6 822.44
Excédent de fonctionnement capitalisé	93 358.59

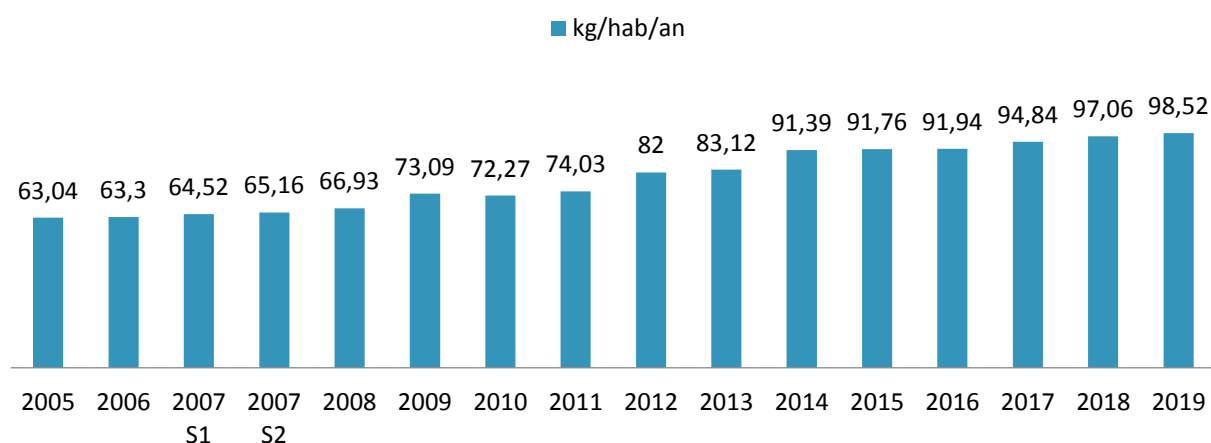
Répartition des recettes



L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT A L'ENFOUISSEMENT

Période	Traitement / tonne en €	TGAP / tonne en €	Total HT	TVA	Total TTC
2005	52,25 €	7,50 €	59,75 €	5,5 %	63,04 €
2006	52,50 €	7,50 €	60,00 €	5,5 %	63,30 €
2007 S1	53,66 €	7,50 €	61,16 €	5,5 %	64,52 €
2007 S2	53,66 €	8,10 €	61,76 €	5,5 %	65,16 €
2008	55,23 €	8,21 €	63,44 €	5,5 %	66,93 €
2009	56,28 €	13,00 €	69,28 €	5,5 %	73,09 €
2010	57,50 €	11,00 €	68,50 €	5,5 %	72,27 €
2011	59,17 €	11,00 €	70,17 €	5,5 %	74,03 €
2012	61,64 €	15,00 €	76,64 €	7 %	82,00 €
2013	62,68 €	15,00 €	77,68 €	7 %	83,12 €
2014	63,08 €	20,00 €	83,08 €	10 %	91,39 €
2015	63,42 €	20,00 €	83,42 €	10 %	91,76 €
2016	63,50 €	20,08 €	83,58 €	10 %	91,94 €
2017	63,22 €	23,00 €	86,22 €	10 %	94,84 €
2018	64,24 €	24,00 €	88,24 €	10%	97,06 €
2019	65,56 €	24,00 €	89,56 €	10%	98,52 €

Évolution du coût de traitement par enfouissement



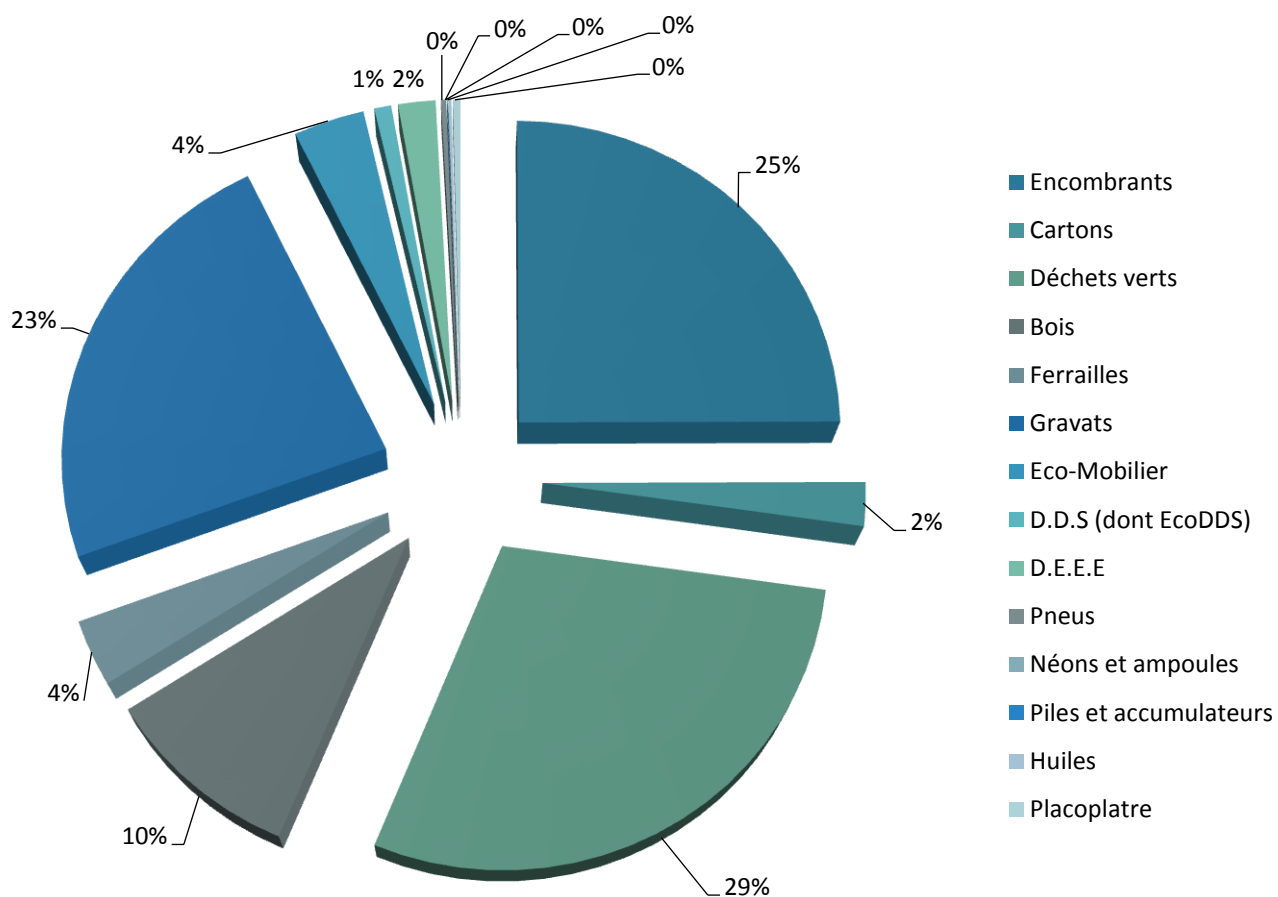


**ANNEXE 1 : ANALYSE DE LA
PRODUCTION DE DÉCHETS
PAR DÉCHÈTERIES
ET PAR EPCI**

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Déchèteries - Tonnages						
	Montélimar Sud	Montélimar Nord	Montboucher sur Jabron	Saulce sur Rhône	La Laupie	TOTAL
Encombrants	1 895.12	886.60	841.67	280.97	531.08	4 435.44
Cartons	142.66	118.14	36.60	20.34	83.00	400.74
Déchets verts	1 799.18	1 131.08	1 169.35	368.72	697.35	5 165.68
Bois	491.10	384.52	376.18	137.70	343.12	1 732.62
Ferrailles	243.76	129.48	111.72	27.02	93.22	605.20
Gravats	992.10	1 229.26	1 039.96	281.64	599.30	4 142.26
Eco-Mobilier	281.36	292.52	0	73.60	0	647.48
D.D.S (dont EcoDDS)	48.92	40.53	24.43	10.96	30.33	155.17
D.E.E.E	147.51	100.51	47.56	16.34	28.83	340.75
Pneus	28.72	0	6.90	4.07	7.97	47.66
Néons et ampoules	0.73	0.40	0.39	0.14	0.31	1.97
Piles et accumulateurs	1.39	0.91	0.70	0	0.48	3.48
Batteries	0	0	0.29	0	0	0.29
Polystyrène (m3)	763.50	562.50	258.00	120.00	364.50	2 068.50
Huiles minérales	10.04	4.95	4.68	1.53	4.23	25.43
Huiles végétales	1.25	0.92	0.22	0.45	0.67	3.51
Placoplatre	0	70.12	0	0	0	70.12
TOTAL (hors polystyrène)	6 083.84	4 389.86	3 660.64	1 223.48	2 419.87	17 777.69
Evolution 2018/2019	+ 0.58 %	+ 0.45 %	+ 0.33 %	- 2.96 %	+ 2.17 %	+ 0.46 %

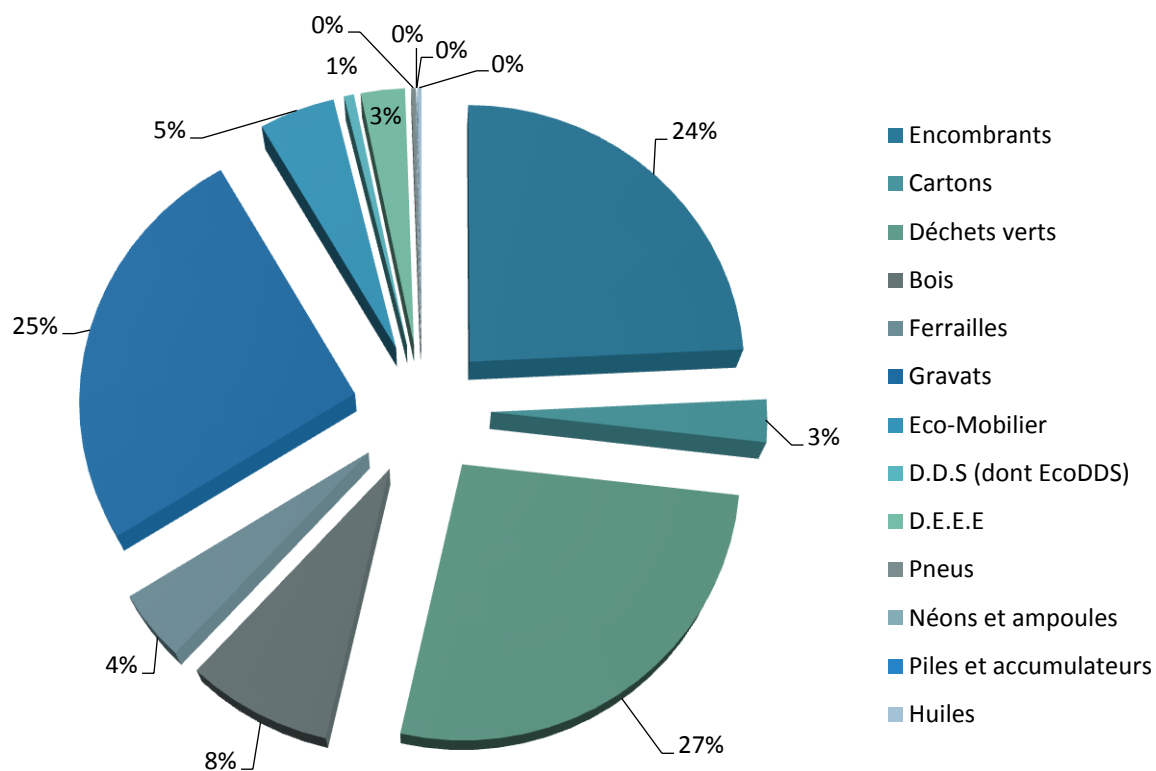
Répartition des tonnages en déchèteries - Montélimar Agglomération



DRÔME SUD PROVENCE

Déchèteries - Tonnages					
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Suze la Rousse	Donzère	Malataverne	TOTAL
Encombrants	1 797.30	601.94	519.04	147.40	3 065.68
Cartons	165.86	104.02	30.56	25.54	325.98
Déchets verts	2 058.40	821.34	500.50	0	3 380.24
Bois	486.42	278.56	230.85	58.62	1 054.45
Ferrailles	279.62	160.68	61.18	33.60	535.08
Gravats	1 354.30	908.69	780.04	179.26	3 222.29
Eco-Mobilier	392.46	150.73	0	38.42	581.61
D.D.S (dont EcoDDS)	31.51	19.56	16.90	8.16	76.13
D.E.E.E	187.23	98.62	29.95	20.70	336.50
Pneus	21.32	13.62	0	0	34.94
Néons et ampoules	0.69	0.34	0.16	0.09	1.28
Piles et accumulateurs	0.89	1.06	0.45	0.40	2.80
Batteries	0	0	0	0.35	0.35
Polystyrène (m3)	208.50	361.50	195.00	130.50	895.50
Huiles minérales	11.52	9.54	4.98	0.99	27.03
Huiles végétales	1.11	0.69	0.24	0.44	2.48
TOTAL (hors polystyrène)	6 788.63	3 169.39	2 174.85	513.96	12 646.83
Evolution 2018/2019	+ 1.85 %	+ 11.84 %	- 2.22 %	+ 0.07 %	+ 3.35 %

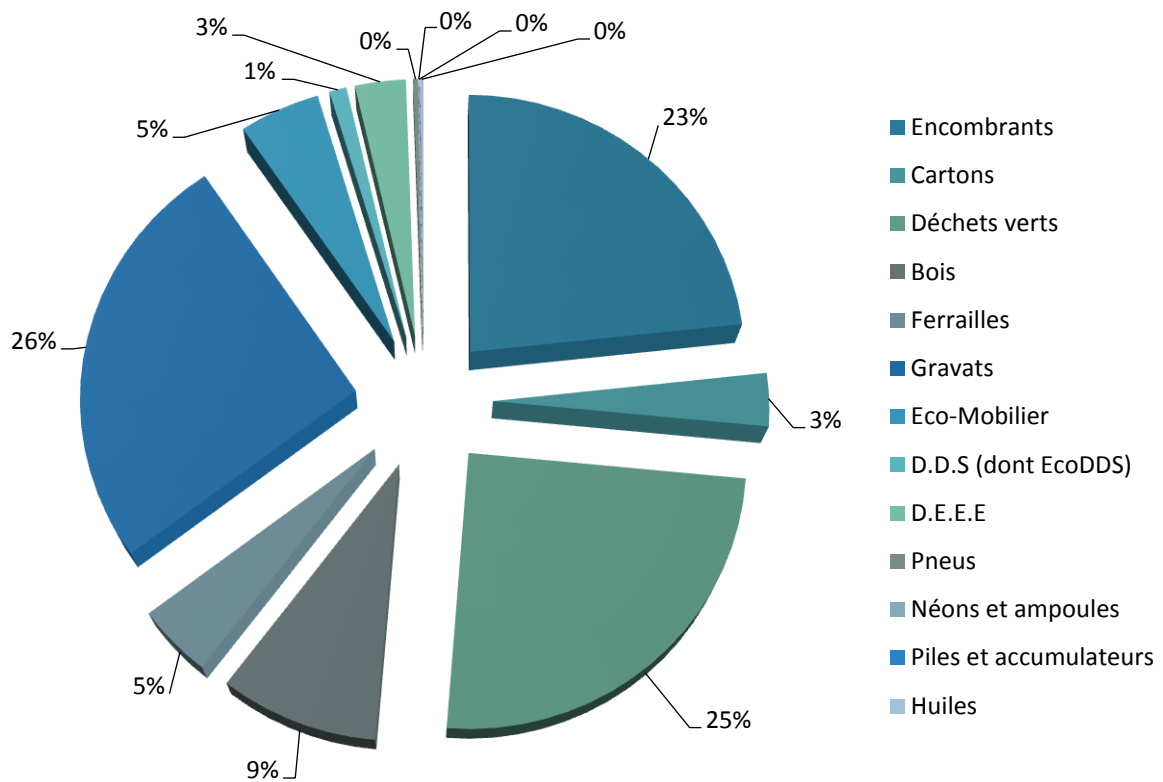
Répartition des tonnages en déchèteries - Drôme Sud Provence



ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

Déchèteries - Tonnages				
	Valréas	Grignan	Valaurie	TOTAL
Encombrants	1 228.63	415.61	281.52	1 925.76
Cartons	158.96	52.20	54.04	265.20
Déchets verts	1 286.44	478.32	282.74	2 047.50
Bois	445.80	180.96	122.12	748.88
Ferrailles	209.40	93.74	58.20	361.34
Gravats	1 213.73	563.62	346.61	2 123.96
Eco-Mobilier	229.32	106.30	69.68	405.30
D.D.S (dont EcoDDS)	48.01	25.10	12.53	85.64
D.E.E.E	156.49	64.29	32.93	253.71
Pneus	12.87	0	13.00	25.87
Néons et ampoules	0.50	0.31	0	0.81
Piles et accumulateurs	0.55	0.54	0.24	1.33
Batteries	0	0	0	0
Polystyrène (m3)	694.50	256.50	175.50	1 126.50
Huiles minérales	9.36	3.51	2.25	15.12
Huiles végétales	1.29	0.89	0.86	3.04
TOTAL (hors polystyrène)	5 001.35	1 985.40	1 276.72	8 263.47
Evolution 2018/2019	- 8.34 %	+ 3.23 %	+ 0.35 %	- 4.49 %

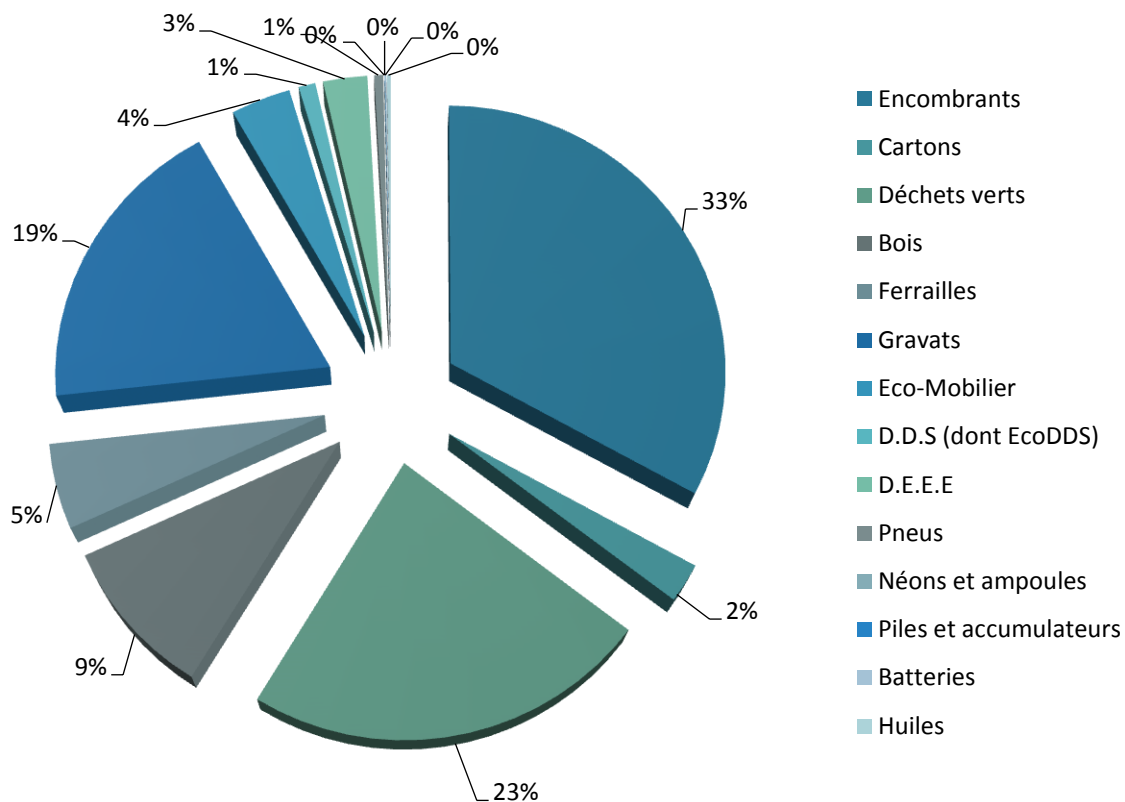
Répartition des tonnages en déchèteries - Enclave des Papes - Pays de Grignan



DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

Déchèteries - Tonnages			
	Bourg-Saint-Andéol	Viviers	TOTAL
Encombrants	1 505.30	466.32	1 971.62
Cartons	96.58	43.20	139.78
Déchets verts	1 167.47	221.86	1 389.33
Bois	370.68	193.20	563.88
Ferrailles	230.88	75.86	306.74
Gravats	749.26	354.83	1 104.09
Eco-Mobilier	217.26	0	217.26
D.D.S (dont EcoDDS)	60.33	0.21	60.54
D.E.E.E	159.87	0	159.87
Pneus	32.96	0	32.96
Néons et ampoules	0.47	0	0.47
Piles et accumulateurs	0.90	0	0.90
Batteries	3.78	0	3.78
Polystyrène (m3)	169.50	156.00	325.50
Huiles minérales	9.45	2.97	12.42
Huiles végétales	1.42	0	1.42
Placoplatre	4.90	0	4.90
TOTAL (hors polystyrène)	4 606.61	1 358.45	5 965.06
Evolution 2018/2019	+ 4.60 %	+ 4.31 %	+ 4.53 %

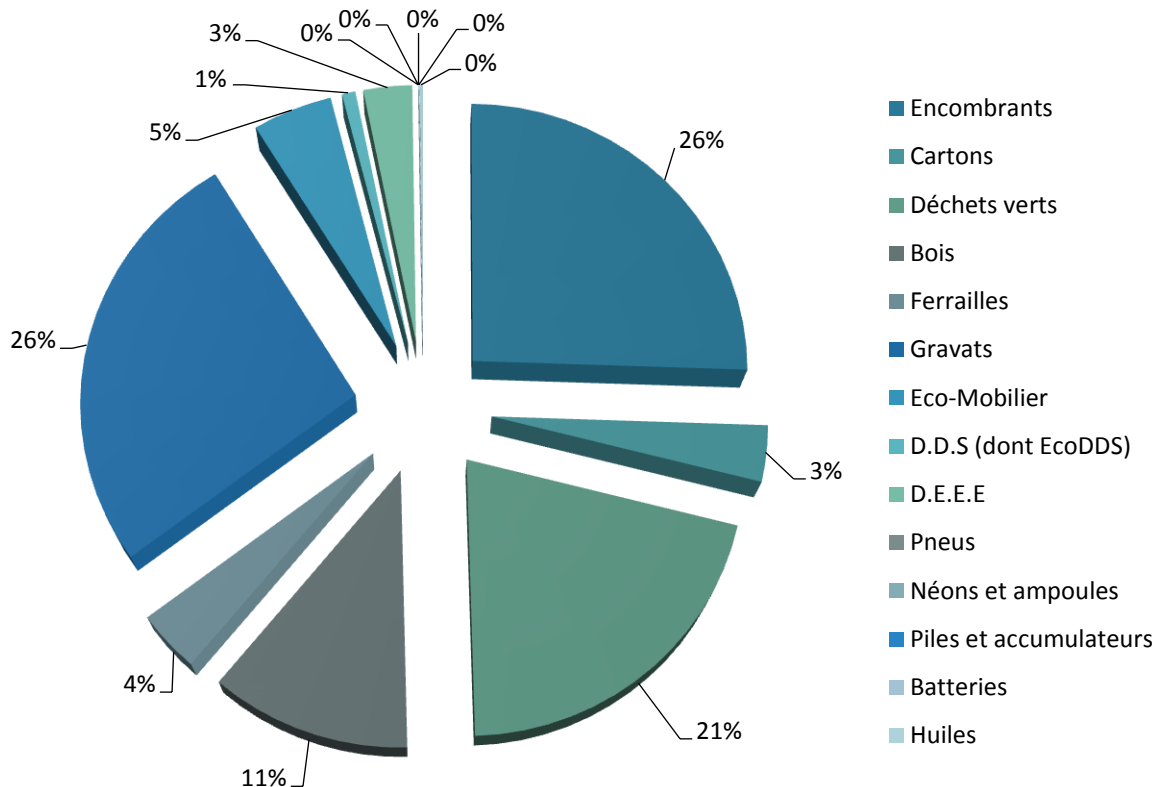
Répartition des tonnages en déchèteries - Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche



ARDÈCHE RHÔNE COIRON

Déchèteries - Tonnages			
	Le Teil	Alba-La-Romaine	TOTAL
Encombrants	801.94	131.40	933.34
Cartons	102.69	21.68	124.37
Déchets verts	639.83	116.28	756.11
Bois	350.86	68.30	419.16
Ferrailles	95.78	38.72	134.50
Gravats	843.48	121.86	965.34
Eco-Mobilier	126.54	50.74	177.28
D.D.S (dont EcoDDS)	19.79	9.76	29.55
D.E.E.E	78.49	29.23	107.72
Pneus	0	0	0
Néons et ampoules	0.31	0.09	0.40
Piles et accumulateurs	0.23	0.33	0.56
Batteries	0	0.52	0.52
Polystyrène (m3)	207.00	159.00	366
Huiles minérales	4.95	1.35	6.30
Huiles végétales	0.45	0.39	0.84
TOTAL (hors polystyrène)	3 065.33	590.65	3 655.98
Evolution 2018/2019	+ 2.47 %	- 14.56 %	- 0.73 %

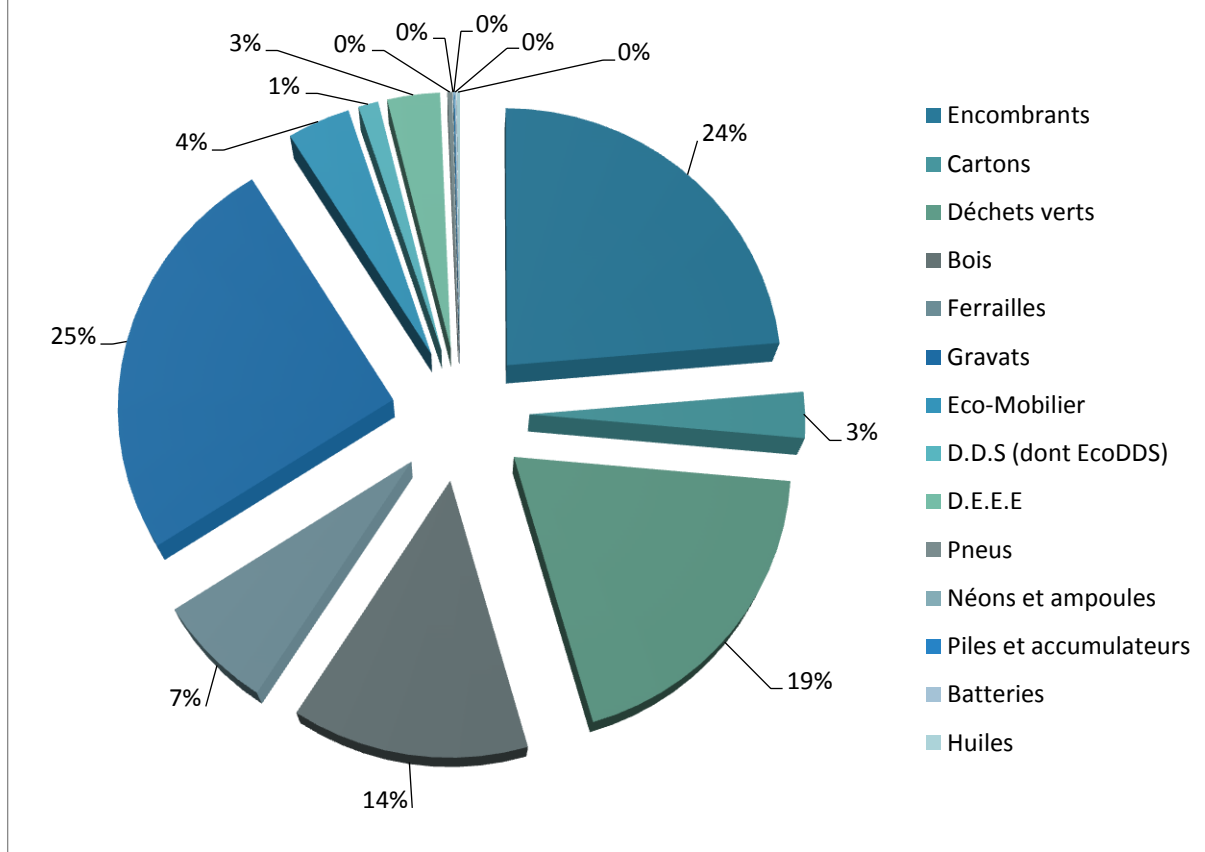
Répartition des tonnages en déchèteries - Ardèche Rhône Coiron



DIEULEFIT BOURDEAUX

Déchèteries - Tonnages			
	Dieulefit	Bourdeaux	TOTAL
Encombrants	769.50	163.72	933.22
Cartons	84.38	25.78	110.16
Déchets verts (estimés)	756.00	0	756.00
Bois	429.90	103.22	533.12
Ferrailles	212.19	55.58	267.77
Gravats	886.59	108.60	995.19
Eco-Mobilier	150.72	0	150.72
D.D.S (dont EcoDDS)	37.40	10.36	47.76
D.E.E.E	99.39	26.62	126.01
Pneus	8.06	4.04	12.10
Néons et ampoules	0.56	0.12	0.68
Piles et accumulateurs	1.26	0.51	1.77
Batteries	3.14	0	3.14
Polystyrène (m3)	414.00	103.50	517.50
Huiles minérales	5.85	0.90	6.75
Huiles végétales	0.95	0.35	1.30
TOTAL (hors polystyrène)	3 445.89	499.80	3 945.69
Evolution 2018/2019	+ 5.70 %	- 0.95 %	+ 4.81 %

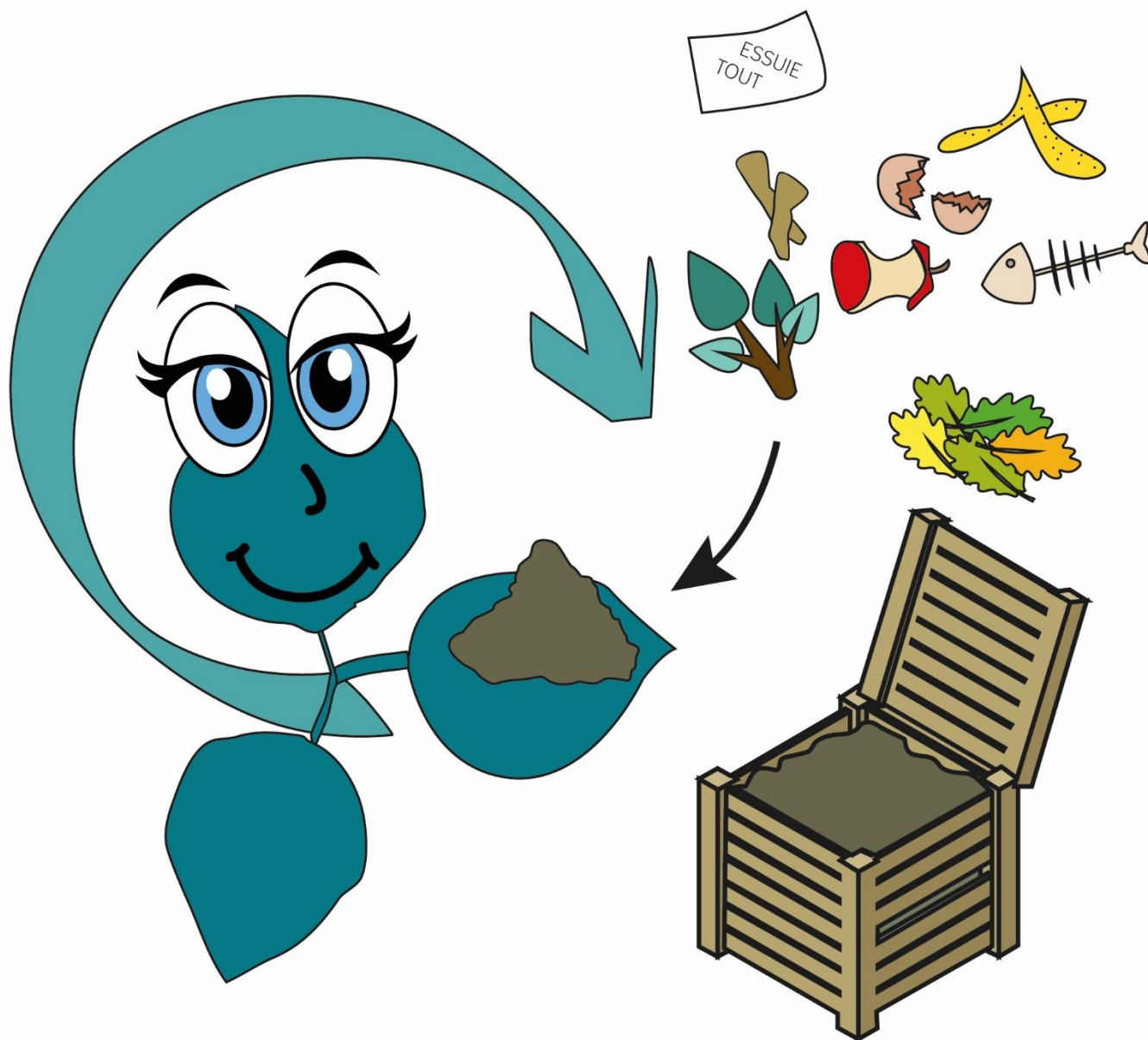
Répartition des tonnages en déchèteries - Dieulefit Bourdeaux



RATIO DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIES PAR EPCI (EN KG/HAB/AN)

Type de déchets	Agglo Monté limar	CC DSP	CC EPPG	CC DRAGA	CC ARC	CC DB	SYPP	Région
DIB	66	71	82	102	80	96	76	59
Cartons	6	8	11	7	11	11	8	9
Végétaux	77	78	87	72	65	78	77	59
Bois	26	24	32	29	36	55	29	28
Ferraille	9	12	15	16	11	28	13	11
Gravats	62	75	90	57	83	102	72	52
Eco-Mobilier	10	13	17	11	15	16	12	8
DDS	2	2	4	3	3	5	3	2
DEEE	5	8	11	8	9	13	8	7
TOTAL tous déchets confondus	266	293	350	308	312	406	298	231

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



Rédaction : Antoine FUMAT

Crédits photos : SYPP

Impression : CapSud impression

Ce rapport annuel est disponible sur
notre site internet : www.sypp.fr

Ou sur notre page Facebook : SYPP26